



Comité de l'Isère de Tennis de Table

Campus de la Brunerie – Bâtiment Aconcagua - 1^{er} étage

180 Boulevard de Charavines – 38500 VOIRON Cedex

Pas de téléphone – Pas de fax

contact@ttisere.com – www.ttisere.com



LIVRET DU COMITÉ

ORGANIGRAMME

TARIFS

RÈGLEMENTS SPORTIFS

PLAN D'ACTION TECHNIQUE

SOMMAIRE DU LIVRET DU COMITÉ

Partie 1 : Avant-propos	4
Partie 2 : Organigramme du comité	5
Partie 3 : Tarifs de la saison	6
Partie 4 : Règlements sportifs	10
CHAPITRE I. Charte du tennis de table dans l'Isère	10
Titre I Le joueur	10
Titre II Le conseiller	10
Titre III L'arbitre	11
Titre IV Le juge-arbitre	11
Titre V La licence	11
CHAPITRE II. Championnat par équipes	14
Titre I Généralités	14
Titre II Obligations et diverses dispositions	18
CHAPITRE III. Critérium fédéral	22
CHAPITRE IV. Finales individuelles seniors et jeunes	28
Titre I Participations et forfaits	28
Titre II Organisation sportive	29
CHAPITRE V. Critérium vétérans	30
CHAPITRE VI. Coupe vétérans	31
CHAPITRE VII. Finales par classement	32
Titre I : Participations, qualifications et forfaits	32
Titre II : Organisation sportive	33
CHAPITRE VIII. OPEN 5-6 (ex 500)	34
CHAPITRE IX. Challenge des Clubs Formateurs	36
CHAPITRE X. CHAMPIONNAT DÉTENTE	38
(ex Championnat Loisir et ex Envelo'ping)	38

CHAPITRE XI. Arbitrage et juge-arbitrage	39
Titre I Orientations générales.....	39
Titre II - Obligation de juge-arbitrage	39
Titre III Arbitres régionaux (ARs)	40
Titre IV Juges arbitres du championnat (JA1s).....	40
Titre V Tableau des JA1s devant se remettre à niveau cette saison.....	41
Titre VI Les contrôles de raquette en Isère	41
CHAPITRE XII. Tournois	43
Titre I Préambule	43
Titre II Procédure d'homologation.....	43
Partie 5 : Plan d'action technique.....	45

Partie 1 : Avant-propos

Ce document a pour objet de préciser tout élément des règlements de la F.F.T.T, qui est du domaine de responsabilité du Comité de l'Isère de tennis de table.

Ce livret est validé par l'ensemble des membres du Comité directeur du Comité de l'Isère de tennis de table.

Il a été réalisé en tenant compte de la parution des règlements fédéraux 2023-2024 sur le site internet officiel de la fédération : www.fftt.com.

Quand un article de règlement fédéral est cité, c'est la version de cet article valable le jour de la compétition qui est applicable.

Cependant, nous ne pouvons que vous inciter à lire attentivement les règlements de la F.F.T.T, car ils ont l'avantage d'être très complets.

Ce document est rédigé au masculin mais il faut entendre aussi le féminin associé (joueur et joueuse...).

En jaune surligné les éléments qui sont rajoutés et barrés quand ils sont juste supprimés.

Le responsable départemental de la compétition pourra assurer aussi le rôle de délégué pour les compétitions se déroulant sur une journée. Toutes les décisions des responsables, qui ne sont pas relatives à un fait, sont susceptibles d'appel auprès de la commission compétiteur départementale par écrit dans les 15 jours suivant la décision.

Tout envoi postal au Comité devra bien préciser sur l'adresse la mention « Tennis de Table – Campus de la Brunerie - Bâtiment Aconcagua – 1^{er} étage - 180 Boulevard de Charavines - 38500 Voiron ».

Toutes les compétitions sous l'égide du Comité de l'Isère de Tennis de Table se jouent avec des balles plastiques (de couleur blanche ou orange, et mate).

Partie 2 : Organigramme du comité

COMITE DIRECTEUR

Versión suite au CD du 29/06/2023

BUREAU	
Présidente	Marie-Alix Bourbon
Vice-présidente	Emilie Tronquit
Vice-président	Jean-Michel Poulat
Secrétaire général	Richard Drevon
Secrétaire-adjoint	Jean-Marc Prière
Trésorier général	Donatien de Hauteclocque
Trésorier-adjoint	Jean-Pierre Malbo
Membres nommés par la présidente	Nathalie Paravy (responsable CDA)

COMMISSIONS		
1 – Commission Numérique, Administratif, Communication		Jean-Michel Poulat
Sous-commission Numérique Richard Drevon		
	Membres	Marie-Alix Bourbon – Jean-Michel Poulat
Sous-commission Administratif Marie-Alix Bourbon		
	Membres	Jean-Marc Prière (Secrétariat) – Jean-Pierre Malbo (comptabilité et finances) Donatien de Hauteclocque (RH) - Jean-Michel Poulat (RH) Claudette Gouverneur (cooptée – comptabilité et finances) - Richard Drevon (comptabilité et finances)
Sous-commission Communication Michel Selva		
	Membres	Nathalie Paravy – Marie-Alix Bourbon – Emilie Tronquit – Laurent Gachassin – Jean-Pierre Malbo - Lydie Courault
2 – Commission Formation		Nathalie Paravy
	Membres	Donatien de Hauteclocque (dirigeants) Nathalie Paravy (arbitres) – Laurent Chalet (arbitres) – Laurent Seguin (arbitres et gestion SPID) – Richard Drevon (arbitres) – Donatien de Hauteclocque (arbitres) - Emmanuel Evieux (coopté - formation) Alain Bourdariat (formation des jeunes et des techniciens) Marie-Alix Bourbon (salariés) - Dorotheé Gamberini (coopté formation de formateurs)
3 – Commission Sportive		Laurent Seguin
Sous commission pool compétition Marie-Alix Bourbon		
	Membres	Nathalie Paravy - Laurent Seguin – Jean-Marc Prière – Bertrand Gallian – Alain Bourdariat – Jean-Pierre Malbo Compétitions : Open 500 - Finale par classement - Finale Championnat de France de l'Isère – Championnat détente, soirée double - Championnat par équipes Féminin
Sous commission : Critérium fédéral Jean-Marc Dumant		
	Membres	Laurent Gachassin (CF Jeunes) – Alain Bourdariat (CF Féminin)
Sous commission : Championnat par équipeCyril Rivier		
	Membres	Richard Drevon – Bertrand Gallian – Laurent Gachassin
4 – Commission Arbitrage		Nathalie Paravy
	Membres	Laurent Chalet, Richard Drevon, Laurent Seguin, Bertrand Gallian, Donatien de Hauteclocque Périmètre : affectation des JA, animation de la communauté, homologation de salles, contrôle des raquettes, gestion des cartons
5 – Commission Jeunes et technique		Jean-Marc Prière
	Membres	Alain Bourdariat (Match'Ping, Journée des petits, Master U10, PPP) Patrick Peilleux (coopté – Intercomités) - Charly Baron - Laurent Gachassin
6 – Commission Développement		Laurent Gachassin
	Membres	Lydie Courault (aide au financement) – Jean-Marc Dumant (fidélisation) – Alain Bourdariat (actions jeunes et technique) – Bertrand Gallian (Développement secteur Nord Isère)
Référente Eco-responsabilité Marie-Alix Bourbon		
Référent RGPD Richard Drevon		
Représentant IRD Bertrand Gallian – Suppléant : Laurent Chalet		
PERMANENCES et SALARIES		
Accueil	Directeur Technique Départemental	Entraîneur Itinérant
Lundi – Jeudi 10h-16h	Alain Bourdariat	Charly Baron
Courriel : contact@ttisere.com	Courriel : alain.bourdariat@ttisere.com	Courriel : charly.baron@ttisere.com
Site : http://www.ttisere.com	Tél: 06 60 14 07 39	

Délégué à la FFTT
Délégué à la Ligue
Délégué au CDOS

Titulaire
Donatien de Hauteclocque
Emilie Tronquit
Non pourvu

Suppléants
Nathalie Paravy – Richard Drevon
Donatien de Hauteclocque

Campus de la Brunerie – Bâtiment Acaongua
180 boulevard de Charavines 38500 Voiron

Partie 3 : Tarifs de la saison

ADMINISTRATIF

variation

AFFILIATIONS (par club)	Total	part CD	part Ligue	part FFTT	
Affiliation 1ère et 2ème année	48,00	9,00	15,00	24,00	0,00 %
Réaffiliation	105,00	0,00	30,00	75,00	0,00 %
Fonctionnement LAURA-TT (1er voix)	30,00		30,00		0,00 %
Fonctionnement LAURA-TT (voix supplémentaires)	50,00		50,00		0,00 %
Fonctionnement Comité (par clubs)	150,00	150,00			0,00 %
Fonctionnement Comité (par licences de la saison)	3,00	3,00			0,00 %
Païement non dématérialisé (par saison) – Participation aux frais	50,00	50,00			0,00 %

MUTATIONS	Total	part CD	part Ligue	part FFTT	
Mutation 5 à 9	60,00	20,00	40,00	0,00	0,00 %
Mutation 10 à 12	60,00	10,00	50,00	0,00	0,00 %
Mutation 13 et 14	60,00	10,00	50,00	0,00	0,00 %
Mutation 15 et 16	60,00		60,00	0,00	0,00 %
Mutation 17 et 18	60,00		60,00	0,00	0,00 %
Mutation 19 et plus	60,00		60,00	0,00	0,00 %
Mutation 1ère série mess 301-1000 et fem 101-300	550,00			550,00	0,00 %
Mutation 1ère série mess 1-300 et fem 1-100	Variable			variable	
Indemnités de formations	Variable	variable	variable	variable	

NB : pour les mutations 1ère série Mess 1-300 et fem 1-100, la part fédérale est très variable.

Les indemnités formations sont calculées en fonction de l'âge du joueur et de son niveau (initial et final)

LICENCES Compétition (assurances comprises)	Total	part CD	part Ligue	part FFTT	
Vétéran – senior – junior	59,00	13,85	21,00	24,15	3,51 %
Cadet – minime – benjamin - poussin	42,00	10,35	15,50	16,15	7,69 %

LICENCES Loisirs (assurances comprises)	Total	part CD	part Ligue	part FFTT	
Vétéran – senior – junior	19,40	5,60	3,40	10,40	34,72 %
Cadet – minime – benjamin - poussin	9,50	2,50	1,50	5,50	43,94 %

Autres LICENCES (assurances comprises)	Total	part CD	part Ligue	part FFTT	
Découverte – 1 mois	0,00				
Liberté – Estivale (juillet-août)	6,00	X	X	6,00	
Liberté – 6 mois	12,00	X	X	12,00	
Liberté – 12 mois	20,00	X	X	20,00	
Événementielle	0,00				

DIVERS	Total	part CD	part Ligue	part FFTT	
règlements fédéraux		Voir site FFTT Boutique			
feuille de rencontre supplémentaire		Voir site FFTT Boutique			

FORMATIONS		Part CD	X	X	
Animateur fédéral (6 jours)	139,00	139,00	Par stagiaire		0,00 %
Initiateur de club (2 jours)	69,00	69,00	Par stagiaire		0,00 %
Arbitre de club			voir comité pour devis		
Arbitre régional	15,00	15,00	Par stagiaire		0,00 %
Juge-Arbitre par équipe (JA1)	30,00	30,00	Par stagiaire		0,00 %

Tarif fixé par la FFTT ou LAURATT

Tarif en augmentat bn

Tarif en diminut bn

SPORTIF					variation	
CRITERIUM FEDERAL		Total	part CD	part Ligue	part FFTT	
senior - vétéran		37,00	12,00	8,00	17,00	0,00 %
Poussin – benjamin – minime – cadet – junior		22,50	9,00	5,50	8,00	0,00 %
CHAMPIONNAT PAR EQUIPE		Total	part CD	part Ligue	part FFTT	
ÉCHELON NATIONAL						
Nationale 1		465,00			465,00	0,00 %
Nationale 2		420,00			420,00	0,00 %
Nationale 3		380,00			380,00	0,00 %
ÉCHELON RÉGIONAL						
PN AURA		180,00		180,00		9,09 %
R1		180,00		180,00		9,09 %
R2		180,00		180,00		9,09 %
R3		180,00		180,00		9,09 %
ÉCHELON DÉPARTEMENTAL						
Pré Régionale		100,00	100,00			0,00 %
D1		100,00	100,00			0,00 %
D2		100,00	100,00			0,00 %
D3		100,00	100,00			0,00 %
D4 – Découverte championnat par équipe		50,00	50,00			0,00 %
Inter-départemental Féminin (CD69)		80,00	0,00	80,00		0,00 %
Départemental Féminin		50,00	50,00			0,00 %
Dernier échelon Départemental phase 2 uniquement		30,00	30,00			0,00 %
COMPETITIONS DIVERSES			Pour l'échelon			
			dép.	rég.	nat.	
Coupe Nationale Vétéran (par équipe)			10,00	25,00	25,00	0,00 %
Finale par classement			10,00	15,00	15,00	0,00 %
Critérium Vétéran			10,00	25,00	25,00	0,00 %
Finale individuelle senior			10,00	0,00	25,00	0,00 %
Finale individuelle jeune			10,00	0,00	0,00	0,00 %
Master U10		5,00				0,00 %
Championnat Envelo'Ping		25,00				0,00 %
Open 500		5,00				0,00 %
Premier Pas Pongiste		5,00				0,00 %
Match'Ping		10,00				0,00 %
Tarif fixé par la FFTT ou LAURATT						
Tarif en augmentation						
Tarif en diminution						

CAUTIONS ET PENALITES			variation
CAUTIONS	Montant		
Réclamation par équipe	x	Montant de la caution	
Équipe nationale	400,00	Par équipe	0,00 %
Équipe régionale	0,00		
Équipe pré-régional	50,00	Par équipe	0,00 %
Équipe D1	50,00	Par équipe	0,00 %
Équipe D2	50,00	Par équipe	0,00 %
Équipe D3	50,00	Par équipe	0,00 %
Équipe D4	25,00	Par équipe	0,00 %
Équipe féminine	25,00	Par équipe	0,00 %
Péréquation JA Neutre PN/NAT	100,00	Par équipe en PN/NAT par phase	25,00 %
Développement arbitrage départemental	100,00	Par club sauf corpo ou nouveaux clubs ou pas de compét-indiv	0,00 %
PENALITES	Montant		
Absence Assemblée Générale du Comité	15,00	Par voix	0,00 %
Absence finale par catégorie	30,00	24h avant	0,00 %
Absence championnat de France Individuel	30,00	24h avant	0,00 %
Critérium Fédéral : Absence dernier tour	30,00	24h avant	0,00 %
Absence Master U10 / Finale Match Ping / Open 500	5,00	48h avant	0,00 %
Absence obligation JA	50,00	par rencontre	0,00 %
Championnat par équipe 1er forfait	x	Montant de la caution	
Championnat par équipe 2ième forfait	x	Montant de la caution	
Pénalités diverses championnat	5,00	Par erreur	0,00 %
Feuille non transmise en cas de contrôle	50,00	Délai 48h	0,00 %
Résultats non saisis (limite dimanche 16h)	15,00	Pour chaque rencontre non saisie	0,00 %
Rencontre avancée sans prévenir le Comité	30,00	Samedi 12h	0,00 %
Infraction à la tenue	Avertissement, puis 6€, puis 12€, puis 18€, puis 24€, ...		
Tarif fixé par la FFTT ou LAURATT			
Tarif en augmentation			
Tarif en diminution			
ACOMPTE N°2 : 30 % du montant total des versements de la saison S-1	31/10/2023	30/10/2023	30/09/2023
ACOMPTE N°3 : 30 % du montant total des versements de la saison S-1	30/11/2023	30/11/2023	30/11/2023
FACTURE N°1 : POINT FINANCIER AU 31/12/2023	15/01/2024	15/01/2024	15/01/2024
(fonctionnement CD club, championnat par équipe phase 1, autre divers phase 1)			
FACTURE N°2 : POINT FINANCIER AU 30/06/2024	30/06/2024	30/06/2024	31/07/2024
(fonctionnement CD licences, licences, critérium fédéral, championnat par équipe phase 2, autre divers phase 2)			

Le Comité demande le paiement des factures par virement ou Hello asso.

A noter que les clubs organisateurs désignés pour l'organisation des compétitions du Comité de l'Isère reçoivent une indemnité de 7,50 € par table. En cas d'annulation d'une de ces compétitions par le Comité de l'Isère (manque de JA, nombre de joueurs insuffisant etc.), et outre les cas de forces majeures indépendants des décisions du Comité (intempéries par exemple), le Comité versera, en fin de saison, la totalité des indemnités de tables au club organisateur.

Nous vous rappelons aussi que l'horaire limite de saisie des résultats du championnat départemental par équipe est à 16 h le dimanche.

Partie 4 : Règlements sportifs

Chapitre I. Charte du tennis de table dans l'Isère

Titre I Le joueur

Article 1 - Le joueur de tennis de table se doit de porter une tenue sportive adéquate, c'est-à-dire : un short ou jupette, un maillot, des chaussures de sport et des chaussettes.

Article 2 - La raquette du joueur de tennis de table se compose d'un bois et de deux faces, **une noire l'autre d'une couleur claire très distincte du noir et de la couleur de la balle**, avec des revêtements homologués dont le sigle I.T.T.F. est visible. Aucun dépassement de revêtement sur le bois n'est autorisé ni collage sur le lieu de la compétition. Des contrôles de raquette peuvent être effectués sur l'ensemble des compétitions du département par des personnes habilitées.

Article 3 - Les joueurs doivent avoir un comportement correct vis-à-vis des adversaires, des officiels et du public. Ils doivent s'abstenir de tout acte susceptible de jeter un discrédit sur la discipline.

Article 4 - Peuvent être sanctionnés, par exemple :

- Des dégâts volontaires à l'équipement, tel que briser la balle ou frapper la table avec la raquette ou le pied,
- des cris excessifs ou un langage inconvenant,
- le non-respect des officiels,
- l'usage de tactiques déloyales et/ou dilatoires telles qu'envoyer volontairement la balle en dehors de l'aire de jeu
- ou le non-respect persistant de la réglementation sur les conseils aux joueurs.

Titre II Le conseiller

Article 1 - Le conseiller, licencié à la F.F.T.T., peut accéder aux allées autorisées (sous le contrôle de l'organisateur de la compétition), derrière ou à côté des plateaux de jeu.

Article 2 - Les conseillers doivent avoir un comportement correct vis-à-vis des adversaires, des officiels et du public. Ils doivent s'abstenir de tout acte susceptible de jeter un discrédit sur la discipline.

Article 3 - Peuvent être sanctionnés, par exemple :

- des dégâts volontaires à l'équipement, tel que briser une séparation ou une chaise,
- des cris excessifs ou un langage inconvenant,
- le non-respect des officiels,
- ou le non-respect persistant de la réglementation sur les conseils aux joueurs.

Titre III L'arbitre

Article 1 - L'arbitre de tennis de table est responsable du bon déroulement de la partie, il n'est plus joueur, il devient neutre et impartial. Il est responsable de la continuité du jeu. Il doit veiller au comportement des deux adversaires, un mauvais comportement est sanctionné par :

- 1^{ère} infraction : carton jaune et avertissement,
- 2^{ème} infraction : carton jaune + rouge et 1 point de pénalité,
- 3^{ème} infraction : carton jaune + rouge et 2 points de pénalité.

Titre IV Le juge-arbitre

Article 1 - Le Juge Arbitre de Tennis de Table est responsable dans la salle du bon déroulement de l'épreuve. Il peut sanctionner un mauvais comportement.

Article 2 - En tout état de cause, tout joueur se doit de connaître les règles du jeu, nous ne pouvons que vous inciter à les consulter auprès de vos dirigeants ou sur le site de la FFTT. Le juge-arbitre peut à tout moment prendre une décision sportive de sanction si le comportement du joueur ou conseiller le justifie.

Titre V La licence

La licenciation permet, entre autres, de :

- De se mettre en conformité de nos règlements
- Une couverture d'assurance
- L'accès au club avantage <https://www.fftt.com/site/actualites/2022-09-22/lancement-club-avantage>

Article 1 - Pour participer ou conseiller dans toutes les compétitions officielles, le joueur et le conseiller doivent justifier de leur licenciation avec la mention certificat médical (pour le joueur) présenté et leur identité.

Pour effectuer ces justifications le joueur peut :

- Fournir son attestation par « espace mon club » avec la mention « en règle avec la certification médicale » et justifier son identité
- Fournir son attestation par « espace mon club » avec la mention « sans pratique sportive » et fournir un certificat médical (pour les joueurs majeurs un CM de moins d'un an et pour les joueurs mineurs un CM de moins de 6 mois) avec la mention « pratique du tennis de table en compétition » ou « pratique du sport en compétition » et justifier son identité

Dans tous les autres cas il n'est pas autorisé à jouer.

Un joueur peut prouver l'exactitude de sa licenciation ainsi que sa situation vis-à-vis du certificat médical le jour de la compétition à l'aide du site internet à l'adresse suivante :

<https://malicence.fft.com/> ou sur l'application FFTT (avec un ordinateur ou un smartphone) ou avec une attestation de licences collectives ou avec son attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou au format informatique).

Article 2 - Les demandes de licence doivent impérativement être effectuées avant la compétition.

Article 3 - Catégories d'âge de la saison 2023-2024

Vétérán 5	Né en 1943 et avant	+ 80 ans
Vétérán 4	Né de 1943 à 1953	+70 ans
Vétérán 3	Né de 1953 à 1963	+60 ans
Vétérán 2	Né de 1963 à 1973	+50 ans
Vétérán 1	Né de 1973 à 1983	+40 ans
Senior	Né de 1983 à 2004	+19 ans
Junior 4	Né en 2005	-19 ans
Junior 3	Né en 2006	-18 ans
Junior 2	Né en 2007	-17 ans
Junior 1	Né en 2008	-16 ans
Cadet 2	Né en 2009	-15 ans
Cadet 1	Né en 2010	-14 ans
Minime 2	Né en 2011	-13 ans
Minime 1	Né en 2012	-12 ans
Benjamin 2	Né en 2013	-11 ans
Benjamin 1	Né en 2014	-10 ans
Poussin	Né en 2015 et après	-9 ans

RÈGLES COMMUNES A TOUTES LES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES

1. Les inscriptions aux différentes compétitions se font par un responsable du club dans l'espace Monclub.

Exceptions :

- Championnat par équipes : formulaire en ligne.
- Challenge des clubs formateurs : tableau envoyé par le Comité à compléter.
- Coupe vétérans : tableau envoyé par le Comité à compléter.

2. Afin de participer à une compétition, le joueur doit posséder une licence Compétition.

Exceptions :

- Match'ping : une licence Loisir suffit. La licence Compétition est nécessaire uniquement pour la Finale Match'ping.
- Championnat Détente : une licence Loisir suffit.

Si le joueur a une licence Loisir et qu'il participe à une compétition nécessitant une licence Compétition, sa licence basculera automatiquement en Compétition.

3. Les clôtures des inscriptions sont fixées à 10 jours avant la date de la compétition.
4. **Pour toutes les compétitions départementales, la formule de la compétition peut être adaptée selon le nombre de participants par le responsable ou le juge-arbitre sur place.**

Chapitre II. Championnat par équipes

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Le club recevant
Date	Voir calendrier
Délégué	Cyril RIVIER
Mise en poule	Serpent aménagé
Mise en tableau	NEANT

Titre I Généralités

Article 1 - Déroulement

Toutes les divisions du championnat par équipes se dérouleront en 2 phases.

Le calendrier pour chaque phase sera un calendrier « Aller ».

A la fin de chaque phase il y aura, **à minima**, une montée par poule, sauf en PR (pré-régionale) où le nombre de montant est dépendant d'un quota régional communiqué en début de saison. Les montées sont détaillées dans l'article **14 Titre II du présent chapitre (page 20)**.

Le nombre de descentes sera fonction des descentes de régionale (voir le détail dans l'article **15 Titre II du présent chapitre (page 20)**).

Le système du « serpent intégral » déterminera la place de chaque équipe dans les poules de PR (pré-régionale), D1 et D2. Cependant, on s'efforcera, dans la mesure du possible, de satisfaire les demandes concernant les numéros d'équipe dans la poule en aménageant le serpent. En D3 et D4 : poules géographiques (dans la mesure du possible).

Un club peut inscrire une ou plusieurs équipes supplémentaires pour la 2ème phase en D4 uniquement ; à condition qu'il n'y ait pas eu de forfait général d'une équipe pendant la 1ère phase (chapitre VI, article II.602 - des règlements sportifs de la fédération).

Article 2 - Formule féminine – Championnat interdépartemental

Ce championnat est géré par le Comité du Rhône. C'est donc le règlement du Rhône qui s'applique.

Article 3 - Formule féminine – Championnat départemental

1 - Ce championnat est ouvert aux **licenciées compétition**. Une licenciée loisir peut participer mais sa licence sera transformée en compétition. Ce championnat est totalement déconnecté du championnat messieurs. Une féminine peut jouer le même tour dans une équipe masculine et féminine sans risque de brûlage.

2 – Le championnat se déroule sous forme de plateaux avec plusieurs équipes dans le même gymnase. 2 plateaux en 1ère phase et 2 plateaux en 2ème phase.

3- Sont autorisées à jouer ce championnat toutes les **catégories féminines sauf les poussines**.

4 – **Les ententes d'équipes** sont vivement conseillées pour permettre aux filles isolées ou peu nombreuses dans leur club de pouvoir participer.

Les clubs peuvent engager plusieurs équipes. Les ententes d'équipes 1, les ententes d'équipes 2, les ententes d'équipes 3 sont autorisées.

5- Les équipes sont composées de **2 joueuses**. Formule coupe Davis : **2 simples + 1 double + 2 simples = 5 parties**

6- Les inscriptions sont à envoyer à contact@ttisere.com **avant le 22 octobre 2023** pour un premier plateau le 11 novembre 2023.

7 -Les dates des plateaux pour la phase 1 sont : vendredi 11 novembre et samedi 16 décembre.

8- Les plateaux regrouperont dans la mesure du possible 4 à 6 équipes.
Durée du plateau : 2 à 3 rencontres le même jour = 3h30 à 5h.

9- **Le club qui accueille le plateau devra utiliser GIRPE et remonter les résultats dans SPID.** En cas de réclamation ou autre incident, envoyer les feuilles de rencontres au comité (scan) dans les mêmes conditions que pour le championnat messieurs.

10- Un classement sera établi après chaque tour et envoyé aux clubs.

11- La meilleure équipe à l'issue du championnat de phase 2, se verra délivrer **le titre de championne de l'Isère.**

12- Les résultats des joueuses sont saisis dans SPID et comptent pour les points classements.

Article 4 - Formule masculine

PR (pré-régionale), D1, D2, D3 : formule du **I.203.3.1** des règlements sportifs de la fédération, soit des équipes de 4 joueurs, placement libre des joueurs. 14 parties.

Équipe de 4 joueurs en un groupe unique : Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D.

Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z.

La rencontre se dispute sur 2 tables.

L'ordre des parties est : AW-BX-CY-DZ-AX-BW-DY-CZ-double1-double2-AY-CW-DX-BZ

PR : 3 poules de 8 équipes,

D1 : 4 poules de 8 équipes,

D2 : 4 poules de 8 équipes,

D3 : 4 poules de 8 équipes.

D4 : formule du **I.203.2.1** des règlements sportifs de la fédération, soit des équipes de 3 joueurs, 10 parties.

En phase 1 : poules de 6 équipes ; en phase 2 : poules de 8 équipes.

Le nombre de poules sera fonction du nombre d'équipes engagées. Le but est de permettre une compétition offrant le maximum de rencontres possible.

Équipe de 3 joueurs en un groupe unique :

Les trois joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C.

Les trois joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y.

La rencontre se dispute sur 1 table.

L'ordre des parties est : AX-BY-CZ-BX-double-AZ-CY-BZ-CX-AY

Article 5 - Journée des titres : en fin de saison chaque équipe terminant première de sa poule disputera le titre de championne de l'Isère de sa division.

PR féminine : Non défini à ce jour.

Toutes divisions messieurs : Les premiers sont placés, par tirage au sort, dans un tableau à élimination directe.

Une équipe déclarée forfait lors de la compétition pour attribution des titres sera privée de montée (**II.709.5 des règlements sportifs de la fédération**).

Article 6 - Barrages

Il n'y aura pas de rencontres de barrage en fin de 1ère phase.

Les équipes seront départagées suivant les modalités du chapitre II.109 des règlements sportifs de la fédération.

En 2^{ème} phase tous les seconds de chaque division D1, D2, D3, D4 disputent un barrage d'accès pour l'échelon supérieur. Les équipes seront placées par tirage au sort dans un tableau à élimination directe. Les joueurs et joueuses pourront participer aux barrages dans une équipe (masculine ou féminine) à condition qu'ils aient participé au cours de la phase à au moins deux journées de championnat dans cette équipe ou dans une équipe de N° supérieur.

Article 7 - Le nombre de places disponibles pour la montée lors des barrages

PR => R3 : 1 place disponible

D1 => PR : 2 places disponibles

D2 => D1 : 2 places disponibles

D3 => D2 : 2 places disponibles

D4 => D3 : suivant nombre de poules engagées :

*

Nb de poules	Montées par barrage
2 à 3	1
4 à 5	2
6 à 7	3

Article 8 - Horaire des rencontres

L'horaire des rencontres est fixé à 15h30. La salle doit être ouverte et les tables, ainsi que les balles de compétition, doivent être disponibles pour l'échauffement au moins 30 minutes avant l'heure fixée. Le scratch est fixé à 15h30 pour l'équipe qui reçoit et à 16h00 pour l'équipe visiteuse sauf si celle-ci a prévenu de son retard au plus tard 30 minutes avant le début de la rencontre dans ce cas le scratch est à 16h30.

Une équipe est considérée comme présente si au moins un de ses joueurs est présent.

Article 9 - Rencontre avancée : une demande devra être formulée via l'espace Monclub au moins 24 H avant le jour prévu avec accord des deux clubs. Toute rencontre avancée doit être validée par le Comité de l'Isère.

Article 10 - Changement de salle : une demande devra être formulée via l'espace Monclub au moins 24 H avant le jour prévu. Tout changement de salle doit être validé par le Comité de l'Isère.

Article 11 - Réserves : les réserves doivent être inscrites sur la feuille de rencontre dans les formes prescrites par les règlements fédéraux. La signature indique la connaissance des réserves, et non leur acceptation.

Article 12 - Réclamations

Les réclamations doivent être inscrites sur la feuille de rencontre dans les formes prescrites par les règlements fédéraux.

Celles-ci devront être confirmées et accompagnées d'un chèque de caution de réclamation du montant fixé dans les tarifs, à l'ordre du Comité de l'Isère dans un délai de 72 H par courrier urgent (cachet de la poste faisant foi).

La caution sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée. Dans le cas contraire, elle sera acquise au Comité de l'Isère.

Cela concerne des faits qui sont estimés mal tranchés par le juge arbitre.

La signature indique la connaissance de la ou des réclamations et non leur acceptation.

Article 13 - Forfait : **(II.709 des règlements sportifs de la fédération)**

Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par 14/0 en PR, D1 D2 et D3 messieurs, 10/0 en PR féminine et D4 messieurs, chaque partie étant comptée comme perdue 3 manches à 0 et 11/0 dans chaque manche.

L'équipe déclarant forfait verra sa caution d'équipe confisquée.

Une équipe forfait à la 14ème journée sera rétrogradée de façon à ne pouvoir évoluer au même niveau durant les deux phases suivantes.

Article 14 - Résultats :

Pour les équipes incomplètes

- Dans toutes les divisions, les joueurs d'une équipe incomplète doivent disputer leurs parties.
- En PR, D1, D2 et D3 une équipe incomplète aura la rencontre perdue quel que soit le résultat des parties (sauf exception décrite dans l'article 6 titre II). Dans le cas où les 2 équipes seraient incomplètes, les 2 équipes auront la rencontre perdue.

Décompte des points parties, pour chaque partie d'une rencontre cinq cas peuvent se présenter :

- un joueur gagne une partie (par forfait ou non) : son équipe marque 1 point
- une partie n'est pas disputée pour cause d'absence des 2 adversaires : les deux équipes marquent 0 point,
- une partie n'est pas disputée pour cause d'absence d'un des 2 adversaires : l'équipe fautive marque 0 point,
- un joueur abandonne au cours d'une partie : son équipe marque 0 point ; Attention : un joueur qui abandonne quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie ne peut plus participer aux parties restantes.
- un joueur dispute une partie jusqu'à son terme et perd : son équipe 0 point.

Le décompte pour les points rencontres attribués par la CSD aux équipes à l'issue de chaque rencontre est le suivant :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| - une victoire | 3 points, |
| - un résultat nul | 2 points, |
| - une défaite | 1 point, |
| - une défaite par forfait ou pénalité | 1 ou 0 point selon la décision de la CSD. |

Article 15 - Classement des équipes dans une poule :

Le classement dans une poule est établi suivant l'article I.202.2 des règlements fédéraux.

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points rencontre. Si deux équipes ou plusieurs équipes sont à égalité de points rencontre :

Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points-parties gagnées par les points-parties perdues (départage général).

Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après de manière chronologique, pour celles restant encore à égalité :

- a) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées en faisant le total de leurs points-rencontres sur les rencontres disputées entre elles ;
- b) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-parties gagnées par les points-parties perdues sur les rencontres disputées entre elles ;
- c) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées par les manches perdues sur les rencontres disputées entre elles ;

- d) si l'égalité persiste, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-jeu gagnés par les points-jeu perdus sur les rencontres disputées entre elles ;
- e) si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.

Titre II Obligations et diverses dispositions

Article 1 - Transmission des résultats (sauf saisie sur GIRPE avec remontée des résultats)

L'équipe qui reçoit doit envoyer le premier exemplaire de la feuille de rencontre dans les cas suivants :

- Équipe visiteuse forfait ou équipe exempte
- Réserve(s) sur la feuille de rencontre
- Réclamation(s) sur la feuille de rencontre
- Cartons
- Rapport de juge-arbitre
- Demande de la commission sportive

L'équipe visiteuse doit envoyer le premier exemplaire recto-verso de la feuille de rencontre dans le cas suivant :

- Équipe recevant forfait ou équipe exempte

Cet envoi se fait uniquement par mail à l'adresse : contact@ttisere.com

Le deuxième exemplaire sera remis à l'équipe visiteuse, le troisième conservé par l'équipe qui reçoit. L'équipe bénéficiant d'un forfait ou étant exempte est chargée de transmettre la feuille de rencontre **comportant la composition de ses joueurs qui auraient dû participer.**

Dans les autres cas, l'envoi de la feuille n'est pas à réaliser mais le club recevant se doit de conserver l'original de la feuille signée et doit être en capacité de la fournir sous 48 heures au Comité en cas de demande. La conservation doit être réalisée jusqu'à la date de début d'une nouvelle phase.

Article 2 - Saisie des résultats

En l'absence de transmissions des résultats par GIRPE : l'équipe qui reçoit devra saisir les résultats et le détail de la feuille de rencontre avant le dimanche 16h00. Pour saisir les résultats et le score il est nécessaire d'utiliser l'espace MonClub.

En cas de dysfonctionnement du site fédéral, les résultats devront être transmis par courriel au Comité : contact@ttisere.com

Article 3 - Brûlage (article II.112 des règlements sportifs de la fédération)

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (équipe 1, 2, 3...). La numérotation est faite par la Commission sportive départementale. Les équipes sont renumérotées en 2ème phase pour simplifier les problèmes de brûlages.

Un joueur ayant disputé 2 rencontres consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou à ces équipes (exemple : un joueur a participé à 2 rencontres en équipe 2, il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en 4).

Le brûlage est remis à zéro à la fin de chaque phase.

Il n'y a pas de brûlage entre équipes de D 4, ni entre championnat départemental féminin et masculin.

Au titre d'une même journée une féminine peut participer au championnat départemental féminin et au championnat départemental masculin. De même au titre d'une même journée un jeune peut participer au championnat jeunes et au championnat féminin (si c'est une féminine) ou masculin.

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2^e journée d'une phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de cette phase dans une équipe de numéro inférieur.

Cette règle s'applique donc pour la phase 1 et pour la phase 2.

Article 4 - Non-Participation à un tour de championnat

Lorsqu'une équipe d'une association est exempte à une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre suivant les conditions définies dans les articles du présent chapitre.

Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

Article 5 - Participation des féminines au championnat masculin

Pas de restriction.

Article 6 - Composition de l'équipe - Joker

En PR/D1/D2/D3 les équipes incomplètes sont interdites sauf la dérogation suivante :

Un CLUB est autorisé UNE SEULE FOIS par phase, à présenter une équipe incomplète à 3 joueurs sans être pénalisée par un 14-0, mais en comptant le score réel (avec 0 pt pour les parties du joueur manquant).

En D4 un joueur absent uniquement est toléré.

Article 7 - Nombre de joueurs mutés (IL.610 des règlements sportifs de la fédération – page 57)

Une équipe de plus de trois joueurs ne peut comporter qu'au maximum deux joueurs mutés ; une équipe de trois joueurs ou moins ne peut comporter qu'un seul joueur muté.

Nouveaux clubs (affiliation première année hors fusion)

Pas de restriction de mutés

Les joueurs en mutation exceptionnelle à partir du 1^{er} juillet 2023, sont considérés mutés pendant un an, de date à date.

Article 8 - Nombre de joueurs étrangers : 1 joueur étranger au maximum par équipe

Article 9 - Tenue de la feuille de rencontre

Les rencontres doivent être dirigées par un JA1 en activité dans toutes les divisions départementales. Des pénalités financières seront appliquées pour défaut de JA1 en PR et en D1 (voir chapitre arbitrage et juge arbitrage).

La direction d'une rencontre par un JA1 entraîne obligatoirement sa responsabilité (priorité donnée au JA1 de l'équipe receveuse) dans le déroulement de la rencontre et sa signature sur la feuille de rencontre.

En cas d'absence d'un JA1 dans l'équipe receveuse, un JA1 de l'équipe se déplaçant peut officier.

En cas d'absence de JA1 dans chacune des deux équipes, le club recevant est responsable de la rédaction complète de la feuille de rencontre ou de la saisie sous le logiciel GIRPE.

Chaque joueur doit prouver sa licenciation, la présence de son certificat médical et le cas échéant de son identité au juge arbitre ou à défaut au rédacteur de la feuille de rencontre.

A défaut, les joueurs ne sont pas autorisés à jouer.

L'utilisation de GIRPE est conseillée.

Article 10 - Responsabilité des capitaines

Il doit signaler dans les réserves toutes anomalies.

Si par négligence ou complaisance il ne le faisait pas, il pourrait s'exposer à des décisions sportives et pénalité financière pour son équipe. Les bonnes relations entre clubs et entre équipes n'excluent pas un minimum de rigueur dans le déroulement de nos compétitions officielles.

Article 11 - Ordre des rencontres sur 14 journées, 1^{ère} et 2^{ème} phase

	PR à D3 phase 1 / PR à D4 phase 2				D4 phase 1		
Journée 1 & 8	1 reçoit 8	2 reçoit 7	3 reçoit 6	4 reçoit 5			
Journée 2 & 9	7 reçoit 1	6 reçoit 2	5 reçoit 3	8 reçoit 4			
Journée 3 & 10	1 reçoit 6	2 reçoit 5	3 reçoit 4	8 reçoit 7	1 reçoit 6	2 reçoit 5	3 reçoit 4
Journée 4 & 11	5 reçoit 1	4 reçoit 2	3 reçoit 8	6 reçoit 7	5 reçoit 1	4 reçoit 2	6 reçoit 3
Journée 5 & 12	1 reçoit 4	2 reçoit 3	7 reçoit 5	8 reçoit 6	1 reçoit 4	3 reçoit 2	5 reçoit 6
Journée 6 & 13	3 reçoit 1	2 reçoit 8	4 reçoit 7	5 reçoit 6	3 reçoit 1	2 reçoit 6	4 reçoit 5
Journée 7 & 14	1 reçoit 2	7 reçoit 3	6 reçoit 4	8 reçoit 5	1 reçoit 2	5 reçoit 3	6 reçoit 4

Article 12 - Numérotation des journées sur SPID – Phase 1

N° journée	N° tour SPID	Nationales	Régionales	Départementales
1	1	23 sep 2023	23 sep 2023	23 sep 2023
2	2	7 oct 2023	7 oct 2023	7 oct 2023
3	3	21 oct 2023	21 oct 2023	21 oct 2023
4	4	4 nov 2023	4 nov 2023	4 nov 2023
5	6	18 nov 2023	18 nov 2023	18 nov 2023
6	7	25 nov 2023	25 nov 2023	25 nov 2023
7	8	9 déc 2023	9 déc 2023	9 déc 2023

Article 13 - Numérotation des journées sur SPID – Phase 2

N° journée	N° tour SPID	Nationales	Régionales	Départementales
1	13	20 jan 2024	20 jan 2024	20 jan 2024
2	14	3 fév 2024	3 fév 2024	3 fév 2024
3	15	10 fév 2024	10 fév 2024	10 fév 2024
4	16	9 mar 2024	9 mar 2024	9 mar 2024
5	17	16 mars 2024	16 mars 2024	16 mars 2024
6	18	13 avr 2024	13 avr 2024	13 avr 2024
7	19	4 mai 2024	4 mai 2024	4 mai 2024
	20			
	21	31 mai 2024 Titres et barrages	25 mai 2024 Titres et barrages	
	22	1 juin 2024 Titres et barrages	26 mai 2024 Titres et barrages	
	23	2 juin 2024 Titres et barrages	26 mai 2024 Titres et barrages	

Article 14 - Montées

Cela se fait selon les critères du niveau supérieur c'est à dire régional.

Montées 1^{ère} phase :

Les 1ers de PR montent en Régionale ainsi que le meilleur second soit 4* équipes,
 Les 1ers et les 2 meilleurs 2^{ème} de D1 montent en PR soit 6 équipes,
 Les 1ers et les 2 meilleurs 2^{ème} de D2 montent en D1 soit 6 équipes,
 Les 1ers et les 2 meilleurs 2^{ème} de D3 montent en D2 soit 7 équipes,
 Les 1ers et les 2 meilleurs 2^{ème} de D4 montent en D3 soit 6 équipes (si 4 poules de D4).

(* : Quota défini par la commission sportive régionale lié au nombre de compétitions)

Montées 2^{ème} phase :

Les 1ers de PR montent en Régionale soit 3 équipes,
 Les 1ers de D1 montent en PR soit 4 équipes,
 Les 1ers de D2 montent en D1 soit 4 équipes,
 Les 1ers de D3 montent en D2 soit 4 équipes,
 Les 1ers de D4 montent en D3 soit 4 équipes (si 4 poules de D4).

Des montées supplémentaires pourront être attribuées en fonction des places disponibles dans les échelons départementaux.

Article 15 - Descentes

Descentes en générale pour chaque phase :

Descentes de Régionale	Descentes PR en D1	Descentes D1 en D2	Descentes D2 en D3	Descentes D3 en D4 ** Si 4 poules D4 **
0	3	3	3	3
1	4	4	4	4
2	5	5	5	5
3	6	6	6	6
4	7	7	7	7
5	8	8	8	8
6	9	9	9	9
N	N+3	N+3	N+3	N+3 si 4 poules

Nombre de descendants de D3 en D4 en fonction du nombre de poule de D4.

Descentes de Régionale	4 Poules de D4	5 Poules de D4	6 Poules de D4	7 Poules de D4
	Phase 1 & 2	Phase 1 & 2	Phase 1 & 2	Phase 1 & 2
0	3	4	6	7
1	4	5	7	8
2	5	6	8	9
3	6	7	9	10
4	7	8	10	11
5	8	9	11	12
6	9	10	12	13
N	N+3	N+4	N+6	N+7

Chapitre III. Critérium fédéral

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Suivant convocation
Dates	Voir calendrier
Délégué	Jean-Marc DUMANT Alain BOURDARIAT pour le CF Féminin
Liste de qualification	L'inscription au CF départemental est possible à chaque tour
Liste de compétition	Tour 1 : voir Art 3 du présent règlement Autre tours : en fonction du résultat du tour précédent et de l'article III 302a des règlements sportifs
Mise en poule	serpent aménagé
Mise en tableau	TED OK-KO tirage au sort suivant formule D1 des règlements fédéraux

REGLEMENT MASCULIN

Titre I Participation, Inscriptions

Article 1 Préambule

Le Critérium Fédéral (ou « indivs ») est la **compétition individuelle de référence**. C'est l'occasion de jouer de nombreuses parties contre des joueurs **de son niveau quel qu'il soit**, puis de valider ses progrès en changeant de niveau. Il est particulièrement conseillé aux jeunes joueurs.

Article 2 - Conditions de participation

Le Critérium fédéral est réservé aux joueurs licenciés à la FFTT qui doivent prouver leur licenciation « **compétition** » et la possession d'un certificat médical en cours de validité. Les joueurs peuvent être amenés à prouver leur identité à la demande du Juge-Arbitre. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'accès à la compétition leur sera refusé.

Article 3 - Inscriptions :

3.1 Les inscriptions se font uniquement par Internet dans l'espace « Mon club »

Elles sont faites par les responsables de club. Elles sont valables pour tous les tours restant à jouer et sont possibles à chaque tour (Article III-101).

Attention ! si vous souhaitez annuler une inscription après les dates limites d'inscription, il est impératif de prévenir le Comité par email à contact@ttisere.com et ne surtout pas annuler l'inscription dans l'espace Monclub. Ces inscrits seraient tout de même pris en compte et facturés aux clubs (facturation automatique).

Aucune inscription sur place n'est possible.

3.2 Pour les joueurs évoluant en National ou Régional, il faut impérativement respecter les dates d'inscription fixées par l'échelon fédéral ou régional.

3.3 Pour les joueurs évoluant en départemental, les inscriptions, (ou réinscriptions) sont possibles à chaque tour. **Elles sont closes 7 jours avant le WE de la compétition**, donc prises en compte jusqu'au **vendredi à minuit** de la semaine précédent la compétition, sans dérogation possible (III-101).

Pour permettre la vérification et la correction d'erreurs par les clubs, la liste des inscrits est diffusée au début **de la semaine de la date limite**. Elle doit être soigneusement consultée par les clubs pour signaler tout oubli ou erreur.

3.4 La liste définitive des divisions est diffusée le jeudi précédent la compétition. Cette diffusion peut éventuellement être précédée par la diffusion de listes provisoires.

Article 4 - Contacts avec le responsable de la compétition :

Les communications avec le responsable de la compétition se font uniquement par courriel.

- La seule adresse électronique valide concernant le CF est celle du Comité : contact@ttisere.com.
Ces mails feront foi en cas de litiges (absence ou oubli sur la liste par exemple).
- La commission sportive départementale (CSD) est seule compétente pour gérer tout litige (III-112). Elle doit être saisie comme indiqué ci-dessus.

Titre II Déroulement sportif

Article 1 - Nombre de tours et décompte des points

Le Critérium se déroule en quatre tours dans toutes les catégories.

A chaque tour, les participants marquent des points en fonction de la place obtenue. Ces points servent à qualifier les meilleurs pour le championnat de France seniors et jeunes. Ils servent aussi à qualifier les joueurs pour le 1^o tour de la saison suivante.

Article 2 - Divisions

2.1 Les joueurs sont répartis en divisions uniques

- Les divisions comportent 16 joueurs, sauf la dernière division pour laquelle une organisation adaptée au nombre de joueurs est mise en place.
- Les divisions s'appellent D1, D2, ..., Dn
- Dans chaque division, la compétition comporte une phase de poules, suivie d'un tableau final, sauf si la division ne comporte qu'une poule

2.2 Pour une division de 16 joueurs : FORMULE D1 I305 des règlements fédéraux : 4 poules de 4 sont constituées. A l'issue des poules les 1^o sont directement placés pour jouer les places 1 à 8, les quatrièmes sont directement placés pour jouer les places 9 à 16. Les 2^o et 3^o disputent un barrage. Les vainqueurs rejoignent les premiers pour jouer les places 1 à 8, les perdants rejoignent les quatrièmes pour les places 9 à 16.

Lorsqu'il y a au moins une poule de 5 avec tableau final, les 5^o ne participent pas au tableau final ils sont classés derniers. (S'il y a plusieurs poules de 5 un barrage entre les 5^o peut être organisé à la discrétion du JA).

- Pour le tableau des plus de 19 ans (SM) :
Le classement intégral du tableau 16 OK KO est effectué.
- Pour les catégories de jeunes :
le classement intégral est limité aux places 1 à 4 coté OK et 9 à 10 du côté KO. (Si les joueurs le souhaitent et avec l'accord du JA d'autres parties de classement peuvent être organisées).

2.3 Pour la dernière division

La formule est adaptée au nombre de joueurs :

- D
e
- 5 joueurs : Les joueurs disputent 1 poule avec classement intégral.
- De 6 à 10 joueurs sont répartis dans 2 poules de 3 ou 4 avec classement de poule et un tableau de 5 voir article 2.1 avec classement intégral
- 11 : Les joueurs sont répartis dans 1 poule de 5 et une de 6. À l'issue des poules, une partie de classement entre les joueurs de même classement dans chaque poule permet un classement intégral
- De 12 à 16 : Les joueurs sont répartis en 4 poules de 3 ou 4 suivies d'un tableau de 16 joueurs maxi avec classement intégral.

Article 3 - Placement des joueurs dans les poules

- Pour le 1^o TOUR, les joueurs qualifiés sont placés dans les poules suivant leur classement licence (I-302 et III-302 des règlements sportifs fédéraux).
- Pour les autres TOURS, les joueurs qualifiés pour une division sont placés dans les poules selon les résultats du tour précédent (I-302 et III-302 des règlements sportifs fédéraux).

Article 4 - Déroulement des parties

Toutes les parties des poules et des tableaux se joueront au meilleur des cinq manches.

Article 5 - Matériel et tenue

- Les balles agréées seront fournies par les compétiteurs. En cas de non accord des joueurs sur la balle à utiliser, un tirage au sort sera effectué par l'arbitre (à défaut le juge-arbitre).
- La tenue sera conforme aux règles de notre sport.

Article 6 - Catégories

Les catégories seniors à benjamins participent dans les tableaux suivants :

- 19 ans et plus (SM)
- Moins de 19 ans (JG),
- Moins de 15 ans (CG),
- Moins de 13 ans (MG),
- Moins de 11 ans (BG).

Article 7 - Arbitrage

- Les joueurs doivent se faire pointer à la table du Juge-Arbitre dès leur arrivée dans la salle.
- En l'absence d'arbitres officiels, les joueurs arbitrent à la demande du Juge-arbitre ; ils sont notamment tenus avant de quitter la salle, de demander au Juge-arbitre s'il leur reste une partie à arbitrer (quelle que soit la catégorie) avant de pouvoir partir
- Le non-respect de cette règle constitue un « défaut d'arbitrage » et entraîne la sanction suivante :

Rétrogradation à la dernière place de la division et descente automatique.

Les défauts d'arbitrage sont mentionnés dans le rapport du Juge-Arbitre

Article 8 - Retard

Voir règlement fédéral (III 110)

Article 9 - Abandon

Voir règlement fédéral (III.109)

Titre III Qualification des joueurs pour chaque division départementale

Article 1 : Pour le premier TOUR :

1.1 Pour chaque tableau :

Les joueurs sont qualifiés en fonction de leurs points CF de la saison précédente.

Pour chaque division le premier de chaque groupe lors de la dernière journée de la saison précédente est obligatoirement qualifié en division supérieure pour le 1^o tour de la saison suivante, s'il ne change pas de catégorie.

1.2 INTÉGRATION DES JOUEURS SANS POINTS CF

Les joueurs sont classés dans une liste en fonction de leurs points licence.

En suivant cette liste, chaque joueur est placé derrière le joueur ayant plus de points licence que lui. Cependant, le nombre de joueurs ainsi placés est limité à 10% par division, soit 2 pour une division de 16 joueurs.

Article 2 : Pour tous les autres TOURS :

2.1 Les joueurs sont classés en fonction des résultats du tour précédent

- Les ex-aequo du tour précédent sont départagés avec l'ordre de priorité suivant :

- Par le total de leurs points CF,
- Sur les points licence mensuels du mois du tour de CF diffusé par la FFTT,
- Si l'égalité persiste, par tirage au sort

Chaque division se compose :

- Des descendants de la division supérieure,
- Des forfaits excusés de la division supérieure n'entrant pas dans la liste des absences définies au Titre V article 1,
- Des joueurs maintenus,
- Des forfaits excusés du tour précédent de cette division entrant dans la liste des absences définies au Titre V article 1,
- Des montants de la division inférieure.

2.2 Intégration des nouveaux inscrits

Les joueurs sont classés en fonction de leurs points licence.

En suivant cette liste, on détermine pour chaque joueur le joueur ayant plus de points licence que lui. La place immédiatement derrière détermine sa division de référence.

Le joueur sera alors placé dans la division immédiatement inférieure.

Cependant, le nombre de joueurs ainsi placés est limité à 10% par division, soit 2 pour une division de 16 joueurs.

EXEMPLE : Si en fonction de ses points licence, la division de référence d'un joueur est la D1, alors, il débutera le CF en D2.

Titre IV Montées en divisions supérieures

Article 1 - Chaque tour est qualificatif pour le tour suivant.

Article 2 - Montées en régionale

2.1 - Pour le tour 1 messieurs, le premier du tour 4 de D1 de l'année précédente est qualifié pour l'échelon régional s'il reste dans la même catégorie d'âge.

2.2 - Pour les autres tours messieurs, un quota de montants est fixé par la ligue AURA en fonction des inscrits de chaque Comité.

Article 3 - Montées entre divisions départementales

Pour chaque groupe, on aura :

- Groupe de 3 à 6 joueurs: deux montant
- Groupe de 7 à 12 joueurs: trois montants
- Groupe de 13 à 20 joueurs: quatre montants

Titre V Les forfaits

Article 1 – Absence justifiée avec maintien dans la division :

Tout joueur qui ne peut participer à un tour du CF suite à un des cas énoncés ci-dessous sera **maintenu**, éventuellement en surnombre, dans la division pour laquelle il était qualifié (avec le même rang) s'il produit un justificatif au plus tard 72H après la compétition. Dans tous les cas, il doit prévenir de son absence dès qu'il en a connaissance :

- Sélection par la FFTT, l'ETTU, l'ITTF ou Handisport et Sport Adapté,
- Convocation pour officier comme arbitre, juge-arbitre sur un tour national (si le tour régional n'est pas décalé du national),
- Convocation pour un voyage scolaire,
- Pour une féminine, pendant sa grossesse et son congé maternité,
- En cas d'obligation de service national universel,
- En cas de décès (parents, enfants, fratrie),
- En cas d'hospitalisation.

(Identique aux critères définis dans l'article 7 du Titre CRITÉRIUM FÉDÉRAL des règlements sportifs AURA)

Article 2 - Forfaits excusés

2.1 - Une absence non signalée perturbe sportivement la compétition. Le respect des autres joueurs et des JA impose donc aux joueurs de prévenir d'une absence **même tardivement**. Les JA peuvent alors être prévenus et en tenir compte dans la mesure du possible. Conséquence d'une absence non signalée :

- Retard du début de la compétition
- Poule(s) de 3 joueurs non conforme(s) aux règlements fédéraux faussant les placements dans le tableau final et le classement.

2.2 - Passé le délai du vendredi midi avant la compétition, tout forfait prévenu par courrier électronique ne sera considéré comme excusé que s'il est **justifié par un document fourni sous 72 heures** (certificat médical). Sinon, il sera considéré non excusé.

2.3 - Conséquence d'un forfait excusé sur la compétition :

Le joueur marque zéro point et descend d'une division, avec repêchage possible.

Article 3 - Forfaits non excusés

3.1 - un joueur ne prévenant pas de son absence sera exclu de la compétition. S'il veut réintégrer la compétition il pourra demander à son club de le réinscrire pour les tours restants, en s'acquittant financièrement d'une nouvelle inscription. Il sera considéré comme un nouvel inscrit sans points CF. Il commencera deux divisions en dessous de la division où il était qualifié avant son exclusion.

3.2 - Les points de la compétition antérieurs à l'exclusion seront annulés.

3.3 - Pour le dernier tour :

Tout joueur exclu au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

Règlement Poussines – Poussins

Une division appelée « dernière division Benjamin » est ajoutée.

Cette division est accessible UNIQUEMENT à la catégorie POUSSINE et POUSSIN

MONTÉE :

SI LES DEUX PREMIERS SONT DES GARÇONS :

- Le choix est proposer entre Monter dans la division supérieure en BENJAMIN ou Rester dans la division dont ils sont issus.

SI UNE POUSSINE TERMINE PARMI LES DEUX PREMIERS :

Elle aura le choix :

- soit d'aller jouer en PN benjamine
- soit de rester dans la division dont elle est issue

Pour les POUSSINES ET LES POUSSINS JOUANT ACTUELLEMENT EN BENJAMIN

Les poussines et poussins qui jouent actuellement en BG auront le choix de :

- Rester dans la division Benjamin
- Jouer en dernière division Benjamin réservée aux Poussines et Poussins.

Tarif d'inscription :

L'inscription d'un(e) Poussin(e) dans ce tableau est fixée pour cette saison à 10,00 €

Chapitre IV. Finales individuelles seniors et jeunes

Récapitulatif technique	
Club organisateur	SEYSSINS
Date	6 et 7 janvier 2024
Délégué	A désigner par le pool compétition du comité
Liste d'inscription	Inscription uniquement sur espace mon club
Liste de qualification	La priorité est donnée aux joueuses et joueurs ayant participé au CF MESSIEURS: 36 joueurs DAMES: 12 joueuses Voir ART 1.2 du présent règlement
Liste de compétition	Dans l'ordre décroissant des points licence PH2
Mise en poule	Serpent aménagé (article I.302 des règlements fédéraux). Poule de 3 ou 4 selon le nombre de joueurs inscrits. 2 qualifiés par poules quel que soit le nombre d'inscrits dans la poule
Mise en tableau	Tableau à Elimination Directe Classement des 8 premiers. Tirage au sort (article I.305.3 des règlements fédéraux). Le JA a la possibilité de répartir les joueurs du même club sur l'ensemble du tableau s'il le juge nécessaire.

Titre I Participations et forfaits

Article 1 - Participation

1.1 Les joueurs doivent se faire inscrire SUR ESPACE MONCLUB par leur club.

1.2 Pour participer, les joueuses et joueurs doivent être munis d'une licence compétition validée médicalement et en cours de validité.

Les joueurs pouvant jouer dans plusieurs catégories devront confirmer pour chaque tableau (le tableau de la catégorie du joueur est obligatoire pour pouvoir jouer dans la catégorie supérieure).

Les listes définitives seront communiquées le lundi de la semaine de la compétition pour vérification par les clubs.

Article 2 - Qualification

Les tableaux sont ouverts en priorité aux participants au Critérium fédéral.

Les joueurs seront qualifiés dans l'ordre des points obtenus dans cette compétition.

Les tableaux seront complétés dans la limite des places disponibles par tout joueur licencié et répondant à l'article 1 du présent chapitre.

Le nombre de places disponibles sera indiqué avec la liste des qualifiés, il peut être différent suivant la division.

Il sera proposé aux quatre premiers de la liste de compétition de chaque tableau de participer au tableau de la catégorie supérieure. **Les clubs des joueuses/joueurs concernés devront donner réponse à la diffusion des listes suite à la clôture des inscriptions et au plus tard le mercredi précédant la compétition.**

Article 3 - Tout joueur qualifié pour cette compétition a l'interdiction de participer à une autre épreuve organisée le même jour sous peine de sanction.

Article 4 - Forfaits

Les modalités de désistement suite à une inscription devront se faire au plus tard **LE JEUDI 12H00 précédant la compétition**. Ce désistement se fera impérativement et uniquement par courriel à l'adresse contact@ttisere.com. La date et l'heure de réception du courriel faisant foi.

Toute joueuse ou joueur inscrit à cette compétition et ne prévenant pas de son désistement, verra appliquer une pénalité financière à son club.

Titre II Organisation sportive

Article 1 - La commission compétiteur étudiera cette compétition selon plusieurs axes et transmettra ses conclusions au plus tard avec la convocation :

Le nombre de qualifiés par tableaux sera défini.

L'organisation ou non de double et dans quel tableau.

La possibilité pour un joueur de jouer dans la catégorie immédiatement supérieure.

Le nombre de qualifiés dans ladite catégorie.

L'organisation sportive en fonction de la durée de la compétition et du nombre de tables par Tableaux.

Il sera organisé un championnat de l'Isère senior en masculin et féminin

De même, un championnat de l'Isère jeunes sera organisé **uniquement** dans les catégories suivantes : Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins et Poussins en masculin et en féminine.

Des poules précéderont les tableaux à élimination directe.

En fonction du nombre de qualifiés pour l'échelon régional, des parties de classement seront organisées.

Chapitre V. Critérium vétérans

Récapitulatif technique	
Club organisateur	URIAGE
Date	01/11/23
Délégué	Bertrand GALLIAN
Liste de qualification	sur inscription par l'espace MonClub
Liste de compétition	ordre par le dernier classement officiel
Mise en poule	serpent aménagé (article I.302 des règlements fédéraux) poule de 4 avec 2 qualifiés (article I.301.4 des règlements fédéraux)
Mise en tableau	TED tirage au sort (articles I.305.1 et I.305.3 des règlements fédéraux)

Article 1 - Le championnat départemental vétéran est réservé aux joueuses et joueurs de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Article 2 - Catégories

Cette épreuve comporte :

En dames :

Vétérans 1, 40 ans et plus,
Vétérans 2, 50 ans et plus,
Vétérans 3, 60 ans et plus,
Vétérans 4, 70 ans et plus,
Vétérans 5, 80 ans et plus.

En messieurs :

Vétérans 1, 40 ans et plus,
Vétérans 2, 50 ans et plus,
Vétérans 3, 60 ans et plus,
Vétérans 4, 70 ans et plus,
Vétérans 5, 80 ans et plus.

Article 3 - Qualification : l'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional pour lequel il faut s'inscrire à la demande de la ligue. La participation à l'échelon départemental est obligatoire pour participer aux échelons supérieurs.

Article 4 - Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie, sauf si le nombre d'engagés messieurs et dames amène le Comité à regrouper des catégories.

Article 5 - Un classement sera mis en place pour attribuer les places 1 à 4 ou 1 à 8 en fonction du nombre de joueurs à qualifier.

Article 6 - Le responsable de l'épreuve peut décider de proposer aux joueurs non qualifiés une formule facultative de consolation. Les parties sont prises en compte pour le classement.

Chapitre VI. Coupe vétérans

Récapitulatif technique	
Club organisateur	URIAGE
Date	01/11/23
Délégué	Bertrand GALLIAN
Liste de qualification	sur inscription par tableau envoyé par le Comité
Liste de compétition	ordre par le dernier classement officiel
Mise en poule	NON
Mise en tableau	TED avec tirage au sort (articles I.304.1 et I.304.2 des règlements fédéraux)

Article 1 - La coupe départementale vétérans est réservée aux licenciés compétitions de la F.F.T.T. âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Article 2 - Formules

Les rencontres opposent 2 joueurs.

Les rencontres ont lieu selon la formule de quatre simples et un double (article VI.202 des règlements fédéraux)

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches (trois manches gagnées), la rencontre se termine à score acquis.

Article 3 - Tableaux

Le tableau A pour les plus de 40 ans.

Le tableau B pour les plus de 50 ans.

Le tableau C pour les plus de 60 ans.

Le placement dans le tableau se fait selon l'addition des points (article VI.106.d des règlements fédéraux).

Article 4 - Composition des équipes

Les associations engagent des équipes de deux joueurs minimum, quatre maximum.

Un joueur ne peut figurer que dans une équipe.

Une équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

Pour chaque association, une seule entente est possible par catégorie.

Les équipes peuvent être composées de messieurs, de dames ou être mixtes.

Les joueurs de plus de 50 ans peuvent jouer dans le tableau A, les joueurs de plus de 60 ans peuvent jouer dans les tableaux A et B.

Article 5 - L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

Chapitre VII. Finales par classement

Récapitulatif technique	
Club organisateur	ST ÉGRÈVE - CENTR'ISÈRE TT(uniquement le 17)
Date	17 et 18 Février 2024
Délégué	Marie-Alix BOURBON - Jean-Michel POULAT
Liste de qualification	L'inscription se fait sur l'espace MonClub. Pour la limite des inscriptions voir Article 1 du règlement
Liste de compétition	Dans l'ordre décroissant des points licence PH2 limité à 36 pour chaque tableau messieurs 72 pour le H6, et 12 pour chaque tableau dames.
Mise en poule	Serpent aménagé (article I.302 Titre I des règlements fédéraux). Poules de 3 ou 4 en fonction du nombre d'inscrits.
Mise en tableau	Article I.305.4 Titre I. des règlements fédéraux. TED avec classement des 8 premiers. Le JA se réserve le droit de répartir les joueurs d'un même club équitablement dans le tableau s'il le juge nécessaire.

Titre I : Participations, qualifications et forfaits

Article 1 - Participation

1.1 Les inscriptions sont prises dans l'ordre de la date figurant sur l'espace mon club. Quand la limite d'un tableau est atteinte, les autres joueurs sont placés sur liste d'attente. La confirmation se fera à la diffusion des listes après la clôture des forfaits.

Les poussins ne peuvent pas participer à la compétition

Tous les joueurs depuis la catégorie « benjamin » peuvent s'inscrire.

Article 2 - Qualification régional

2.1 TABLEAUX FEMININS

Tous les tableaux féminins sont qualificatifs pour l'échelon régional

2.2 TABLEAUX MESSIEURS

Les tableaux H8 H10 H12 H15 sont qualificatifs pour l'échelon régional

2.3 LE TABLEAU H6 N'EST PAS QUALIFICATIF POUR L'ECHELON REGIONAL

LES JOUEURS CLASSES 5 ET 6 SERONT PLACES DANS LE H6.

Le club doit IMPERATIVEMENT INFORMER LE COMITE PAR MAIL contact@ttisere.com si leurs joueurs 5 et 6 veulent être inscrits en H8 (double inscription possible)

Ils seront intégrés au tableau H8 si leur classement le permet (limitation à 36 joueurs selon points classement)

Article 3 - Forfaits

Les désistements doivent parvenir au Comité (contact@ttisere.com) au plus tard 72h avant la compétition.

Les joueurs inscrits ne prévenant pas de leur désistement, se verront appliquer une pénalité financière.

Titre II : Organisation sportive

Article 1 - Organisation

1.1 Les classements pris en compte sont ceux de la liste de qualification (points licence PH2).

Pour l'établissement des poules, les joueurs sont classés selon la liste de compétition.

Les inscrits ne peuvent jouer que dans leur tableau de classement. Cependant, le Comité se réserve le droit en cas de très peu de participants dans un tableau, de faire jouer avec le tableau le plus proche.

1.2 Tableaux Messieurs

H6 : classement 06 : points maximum : 699. NON QUALIFICATIF pour le REGIONAL

H8 : classement 08 : points maximum : 899.

H10 : classement 10 : points maximum : 1099.

H12 : classement 12 : points maximum : 1299.

H15 : classement 15 : points maximum : 1599.

1.3 Tableaux Dames

D5 : classement 5 : points maximum : 599.

D7 : classement 7 : points maximum : 799.

D9 : classement 9 : points maximum : 999.

D12 : classement 12 : points maximum : 1299.

Article 2 - Poules

La compétition se déroule en poules de trois ou quatre en fonction des inscrits.

Dans chaque tableau la mise en poules se fait selon l'article I.302 Titre 1 (règles applicables à toutes les compétitions, serpent aménagé).

Article 3 - Tableaux

3.1 Qualifications pour le tableau final

Dans tous les tableaux, seuls les 3 premiers de chaque poule intègrent le tableau final.

3.2 Tableau à 7 joueurs

Le quatrième finit 7^{ème} de la compétition.

3.3 Tableau supérieur à 7 joueurs

Les trois premiers de chaque poule intègrent le tableau final

Si 1 poule de 4 : le quatrième est classé après les joueurs du tableau

Si 2 poules de 4 : une partie entre les deux quatrièmes sera jouée pour classer les joueurs dans la compétition après les joueurs du tableau.

Les balles sont fournies par les participants.

Chapitre VIII. OPEN 5-6 (ex 500)

Récapitulatif technique	
Club organisateur	N°1 : MORESTEL – N°2 : ECHIROLLES-EYBENS
Date	N°1 : 17/09/23 – N°2 : 15/06/24
Délégué	A désigner par le Pool Compétition du comité
Liste de qualification	Points licence, de la phase, strictement inférieurs à 700 points Open de SEPTEMBRE : Sur les points licence PH1 Open de fin de saison: Sur les points licence PH 2
Liste de compétition	OPEN SEPTEMBRE : Dans l'ordre décroissant des points licence PH1 OPEN JUIN 2024: Les joueurs seront placés dans chaque tableau selon l'ordre DECROISSANT de la liste des points mensuels édités EN MAI 2024.
Mise en poule	Serpent aménagé (article I.302 Titre I des règlements fédéraux) Poules de 4 (3 poules de 3 maximum si nécessaire) Tous les joueurs sont qualifiés pour le tableau final
Mise en tableau	Article I 305.4 Titre I des règlements fédéraux TED

Il y a 3 tableaux :

- T5 : classement mensuel maximum : 500 points
- T6 : classement mensuel minimum : 501 points ; classement maximum : 599 points
- T7 : classement mensuel minimum : 600 points ; ~~classement maximum : 699~~

Article 1- Conditions d'inscription

Les poussins ne peuvent pas participer

Tous les joueurs/joueuses depuis la catégorie Benjamins peuvent s'inscrire, à condition qu'ils soient classés à moins de 700 points :

Pour l'open de début de saison : sur les points licences PHASE 1

Pour l'open de JUIN : Sur les points licence PHASE 2

La compétition est mixte.

Les inscriptions sont limitées :

à 60 joueurs/joueuses pour le tableau T5.

à 36 joueuses/joueurs pour les deux autres tableaux

Les participants doivent se faire inscrire par leur club via l'espace MonClub. Ils sont qualifiés en fonction de leur date d'inscription. Les autres sont placés sur une liste d'attente. La liste définitive des qualifiés sera donnée après la date limite des forfaits.

Article 2- L'échelon départemental n'est pas qualificatif pour un autre niveau

Article 3- Forfaits

Les modalités de désistement vous seront rappelées avec la convocation.

Les joueurs/joueuses inscrit(e)s ne prévenant pas de leur désistement conformément à ces modalités se verront appliquer une pénalité financière.

Article 4- Organisation sportive

4.1 La compétition se déroule intégralement au meilleur des 5 manches.

4.2 Les classements pris en compte :

Open de début de saison : Les joueurs sont placés dans la catégorie correspondante à leur points classement PHASE 1.

Les inscrit(e)s ne peuvent jouer que dans leur tableau de classement.

Cependant, le Comité se réserve le droit, en cas de très peu de participants dans un tableau, de le regrouper avec le tableau le plus proche.

Les résultats sont pris en compte pour le classement FFTT.

Open de fin de saison : Les joueurs sont placés dans le tableau correspondants à leur points MENSUELS de la liste éditée en MAI 2024

Les participants (es) ne peuvent jouer que dans le tableau où ils ont été placés en fonction de leurs points.

Cependant, le Comité se réserve le droit, en cas de très peu de participants dans un tableau, de le regrouper avec le tableau le plus proche.

Les résultats sont pris en compte pour le classement FFTT.

Article 5- Poules et Tableaux

5.1 Poules :

La compétition se déroule en poules de 4 (3 poules de 3 maximum en fonction du nombre des inscrit(e)s).

Dans chaque tableau, la mise en poule se fait selon l'article I 302 Titre 1 (règles applicables à toutes les compétitions, serpent aménagé). L'ordre de valeur de la liste est LA LISTE DE COMPETITION (voir tableau en début de règlement)

Tous les joueurs/joueuses sont qualifié(e)s pour le tableau final.

5.2 Tableaux :

Les féminines sont intégrées dans les mêmes tableaux que les garçons selon l'art. 4.2 du présent règlement. Tous les tableaux sont à élimination Directe. Le placement des 3 premiers se fait selon l'article I 305.4 Titre 1 des règles applicables à toutes les compétitions. **Les quatrièmes sont placés directement dans le tableau KO. Ils sont opposés de 1/2 tableau à leur troisième de poule. Ils jouent les perdants du premier tour dans le tableau.**

Les parties de classement ne seront pas jouées.

L'ordre de valeur de la liste pour la mise en tableau se fait selon le résultat des poules. Cette disposition est valable pour l'ensemble des tableaux de la compétition

Chapitre IX. Challenge des Clubs Formateurs

Récapitulatif technique	
Club organisateur	ECHIROLLES-EYBENS
Date	13/01/24
Délégué	Laurent GACHASSIN
Liste de qualification	Sur inscription des clubs
Liste de compétition	Sur points mensuels de la dernière liste diffusée FFTT précédant la date de la compétition
Mise en poule	Serpent aménagé (article I.302 Titre I des règlements fédéraux)
Mise en tableau	Article I 305.4 Titre I des règlements fédéraux TED L'ordre de valeur de la liste est le résultat des poules

Épreuve régionale et départementale destinée à valoriser les clubs formateurs

Article 1- Présentation

Le challenge des Clubs Formateurs est une épreuve par équipe de club. Elle est organisée par la Commission sportive départementale.

La participation à l'épreuve départementale se fait sur inscription des clubs, plusieurs équipes par club sont autorisées.

Le coefficient de l'épreuve pour les points classement est de 0.75

Article 2 - Composition des équipes

Pour être complète une équipe est composée de 8 joueurs et joueuses, et de 1 arbitre diplômé(e) ou en cours de formation.

Les équipes peuvent être incomplètes mais une équipe comportant moins de 6 joueurs et joueuses ne sera pas admise à participer.

- Chaque participant et participante ne peut s'engager que dans un seul tableau. Les 5 premiers tableaux sont mixtes.

- Une joueuse qui s'engage dans un tableau mixte ne pourra pas prendre part à un tableau féminin.

- Pour chaque catégorie jeune, une inscription peut être prise dans le tableau de la catégorie immédiatement supérieure.

- Une équipe peut comporter au maximum un(e) muté(e) et au maximum une étrangère (un étranger). Leurs points ne sont comptabilisés que dans le classement général.

Tableaux mixtes

1. Seniors messieurs ou dames
2. Juniors garçons ou filles
3. Cadets ou cadettes
4. Minimes garçons ou filles
5. Benjamins ou benjamines

Tableaux féminins

6. Seniors Dames
7. Juniors filles ou cadettes
8. Minimes filles ou benjamines

Article 3 - Engagement des équipes

Les inscriptions sont effectuées à l'aide d'un bordereau d'inscription à retourner à contact@ttisere.com avant la date butoir fixée par le comité.

Tous les membres de l'équipe sont licenciés compétitions à la Fédération Française de Tennis de Table. Si une inscription est faite en licence loisir, celle-ci sera automatiquement convertie en licence compétition avec les frais qui en découlent.

Article 4 - Remplacement d'un joueur absent

Dans toutes les catégories, tout joueur absent peut être remplacé par un joueur de la même catégorie. Son nombre de points doit être inférieur ou égal à celui du joueur remplacé.

Article 5 - Organisation sportive

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points. L'épreuve se déroule par poules de 3, puis un tableau est organisé pour établir un classement intégral dans chaque catégorie.

Dans toutes les catégories, les poules sont établies par ordre décroissant du nombre de points classement indiqués lors de la dernière situation mensuelle précédant la date de l'épreuve transmis par la FFTT. La règle de composition des poules est établie suivant la méthode du serpent.

Article 6 - Conseillers et sanctions

Le règlement FFTT des règles du jeu article 3.5.1 est appliqué. Un seul conseiller est autorisé par joueur.

Article 7 - Arbitres fournis par les clubs

Les associations qui participent à l'épreuve ont l'obligation de fournir un arbitre diplômé (ou en cours de formation) qui officie durant toute la compétition. Chaque club concerné communique le nom de son arbitre selon les instructions de la circulaire d'inscription. En cas de défaut d'arbitre, l'équipe est sanctionnée de 3 points de pénalité et l'un des membres joueurs sera désigné pour officier.

Annexe

Nombres de Points Marqués pour 12 équipes engagées

1er	12 points	7è	6 points
2è	11 points	8è	5 points
3è	10 points	9è	4 points
4è	9 points	10è	3 points
5è	8 points	11è	2 points
6è	7 points	12è	1 point

Les équipes totalisent des points-résultats, et sont classées dans l'ordre décroissant des totaux obtenus.

Une équipe complète (8 joueurs et 1 arbitre diplômé) rapporte 3 points de bonus.

En cas d'égalité entre des équipes, elles sont départagées de la façon suivante :

1. L'équipe complète avec ses 8 représentants et son arbitre de club officiel.
2. L'équipe qui a le plus de 1^{ère} place.
3. L'équipe qui a le plus de 2^{ème} place.
4. L'équipe qui a le plus de 3^{ème} place,
5. etc.

L'équipe vainqueur du challenge départemental est qualifiée pour l'échelon régional + un quota en fonction des équipes engagées dans chaque comité.

Récompense individuelle pour les 3 premiers ou premières de chaque tableau.

Challenge général des 8 tableaux : trophées aux trois meilleurs clubs

Challenge des clubs formateurs : classement sur les 4 catégories suivantes : benjamins, minimes garçons, cadets garçons et benjamins/minimes filles.

Trophées aux quatre meilleurs clubs

Chapitre X. CHAMPIONNAT DÉTENTE

(ex Championnat Loisir et ex Envelo'ping)

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Dans les clubs participants
Date	Dates butoirs transmises par le délégué aux équipes inscrites
Délégué	Alain BOURDARIAT - 06 60 14 07 39 – Bertrand GALLIAN

CE CHAMPIONNAT EST TOTALEMENT DECONNECTE
DU CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1 - Ce championnat est ouvert aux **licenciés compétition et loisir des clubs affiliés à la FFTT**

2 - **La mixité est autorisée** dans les équipes. De même, des joueurs de catégories différentes peuvent être mélangés.

3 - Sont autorisés uniquement les joueurs et joueuses des catégories **cadets à vétérans, hommes et femmes**.

4 - Les participant(e)s ne doivent pas dépasser **699 points classement**.

5 - Les clubs ne sont pas limités par le nombre d'équipes engagées.

6 - Les équipes sont composées de **3 joueurs**. Formule **3 simples x 3 + 1 double = 10 parties**.

7 - Les inscriptions sont à prendre **avant le 20 octobre 2023** pour un début de championnat au 15 novembre 2023.

8 - Les rencontres se déroulent **en semaine le soir à partir de 18h sur 2 ou 3 tables**. Les dates sont des dates butoirs qui seront communiquées avec les poules. Durée de la rencontre sur 3 tables : 1h ; sur 2 tables 1h40. **Les 2 capitaines se mettent d'accord pour le jour et l'heure de la rencontre**.

9 - Les poules seront, dans la mesure du possible, géographiques. Elles seront composées de 4 à 8 équipes (selon les inscrits). À l'issue des poules, une ou deux rencontres de barrages sont organisées pour déterminer l'équipe championne de l'Isère.

10 - **Le club recevant devra envoyer la feuille de rencontre (scannée) au comité par mail à contact@ttisere.com dès la rencontre terminée !**

10- Un classement de chaque poule sera établi après chaque journée et envoyé aux clubs.

11- Déroulement :

La formule sera faite en fonction du nombre d'équipes inscrites

12- Le coût unitaire d'inscription est fixé à 25,00€

13 – Ce championnat est convivial. Le club qui reçoit organise le casse-croûte de fin de rencontre.

Chapitre XI. Arbitrage et juge-arbitrage

Responsable : Nathalie PARAVY (CDA)

Titre I Orientations générales

Article 1 - Bilan 2022-2023

Arbitres en activité en fin de saison 2022/2023 :

- 4 ACs
- 175 ARs
- 6 ANs
- 2 AIs
- 115 JA1s
- 15 JA2s
- 8 JA3s
- 1 JAN

Article 2 - Programme de formation :

Il est possible d'organiser des sessions théoriques d'AR et de JA1 dans les clubs, à la demande. Il faut pour cela 5 candidats au minimum et la mise à disposition d'une salle type « salle de cours » avec possibilité de projeter avec vidéo-projecteur.

Afin que la journée se déroule en toute convivialité, il est d'usage de réserver un bon accueil aux stagiaires et formateurs en offrant café, boissons, de quoi grignoter etc.

Contactez le Comité à contact@ttisere.com si vous êtes intéressés pour organiser une session de formation théorique dans votre club.

Formation continue	Formations
AR JA1 – 20 septembre 2023	AR – 12 Novembre 2023
JA2/JA3 – 11 octobre 2023	JA1 – 26 Novembre 2023

Passage de pratiques ARs et JA1s les 25 et 26 mai 2024 pour les titres et barrages départementaux à St Romain de Jalionas

D'autres dates pourront être proposées en cours de saison

Les demandes d'inscription aux examens se font par mail à contact@ttisere.com

Titre II- Obligation de juge-arbitrage

Les rencontres du **championnat par équipes** doivent être dirigées par un **JA1 en activité**. Dans le cas contraire, une pénalité financière sera appliquée au club recevant pour les divisions PR et D1. La désignation du JA1 et la tenue de la feuille de rencontre sont de la responsabilité du club recevant.

Article 1 - En Pré-régionale :

Les clubs jouant à domicile doivent fournir un JA1 actif, joueur ou non.

Un JA1 joueur a la possibilité de juge-arbitrer la rencontre à laquelle il participe.

Un JA1 non-joueur a la possibilité de juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Article 2 - En Division 1 :

Le juge arbitre dirigeant la rencontre pourra être, par ordre de préférences :

Non-joueur et Neutre (licencié dans un club autre que celui des joueurs). Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Non-joueur et licencié du club recevant. Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Joueur de l'équipe receveuse. Il ne peut juge-arbitrer que la rencontre à laquelle il participe.

Non-joueur et licencié du club de l'équipe visiteuse. Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Joueur de l'équipe visiteuse. Il ne peut juge-arbitrer que la rencontre à laquelle il participe.

Titre III Arbitres régionaux (ARs)

Article 1 - Prérequis :

Avoir une licence compétition FFTT.

Participer à une session de formation théorique d'AR.

Article 2 - Examen :

Réussir l'unité de valeur 1 (UV1) qui consiste à remplir un questionnaire à choix multiples.

Réussir l'examen pratique qui consiste à arbitrer des parties sous la supervision d'un formateur.

Article 3 - Connaissances et savoir-faire :

Connaître et savoir appliquer parfaitement les règles du jeu.

Connaître et savoir appliquer les codes nécessaires à une bonne lisibilité de la conduite des parties pour les juges-arbitres, les joueurs, les conseillers et le public (tenue du marqueur, gestuelle, rôles de l'arbitre principal et de l'arbitre adjoint).

Article 4 - Formation Continue :

Les ARs doivent suivre une formation continue au minimum tous les 3 ans pour conserver leur grade.

Voir site du Comité rubrique Arbitres : <https://www.ttisere.com/liste-des-arbitres/>

Titre IV Juges arbitres du championnat (JA1s)

Article 1 - Prérequis :

Être majeur. Cependant, un candidat non majeur peut se présenter aux examens de JA1 s'il a 18 ans pendant la saison en cours. S'il réussit l'examen pratique, il sera officiellement JA1 au jour de ses 18 ans.

Avoir une licence compétition FFTT.

Être titulaire du grade d'AR. Cependant, un candidat qui a réussi la partie théorique d'AR peut se présenter à la session théorique de JA1.

Avoir pris connaissance des textes fédéraux et surtout du règlement du championnat par équipes

Participer à un stage de formation théorique de JA1.

Article 2 - Examen :

Réussir l'unité de valeur 1 (UV1) qui consiste à remplir un questionnaire à choix multiples.

Réussir l'unité de valeur 2 (UV2) qui consiste à remplir une feuille de rencontre à partir de documents simulant une rencontre du championnat par équipes.

Réussir l'examen pratique qui consiste à diriger une rencontre par équipes sous la supervision d'un formateur.

Article 3 - Connaissances et savoir-faire :

Bien connaître les textes fédéraux, en particulier le règlement du championnat par équipes

Savoir diriger une rencontre par équipes et agir de manière appropriée pour assurer le bon déroulement de la rencontre (comportement et tenue des joueurs, respect de la durée des périodes d'adaptation, ...).

Savoir remplir une feuille de rencontre.

Article 4 - Formation Continue :

Les JA1s doivent suivre une formation continue au minimum tous les 3 ans pour conserver leur grade.

Article 5 - Activité :

Les JA1s doivent effectuer 3 prestations par saison pour rester en activité.

Si moins de 3 prestations sont effectuées dans une saison, les prestations comme juge-arbitre adjoint d'un JA2 ou d'un JA3 sur une compétition départementale comptent comme 2 prestations de JA1s. Cette tolérance est spécifique au Comité de l'Isère et est indépendante des obligations de juge-arbitrage demandées aux équipes évoluant aux niveaux national et régional.

Voir site du Comité rubrique Arbitres : <https://www.ttisere.com/liste-des-juges-arbitres/>

Titre V Tableau des JA1s devant se remettre à niveau cette saison

Chaque licencié peut trouver ses informations dans son espace MaLicence et chaque club peut trouver les informations relatives à ses licenciés sur l'espace MonClub.

Les listes des arbitres et juges arbitres sont disponibles sur le site du Comité.

Titre VI Les contrôles de raquette en Isère

Article 1 - **Objectifs** : Les contrôles de raquette ont pour objectifs d'assurer, lors des compétitions officielles, l'utilisation de raquettes conformes aux règlements et de détecter les tricheries volontaires ou involontaires.

Article 2 - Principes

Lors d'une compétition officielle, en plus des vérifications usuelles des arbitres et juge-arbitres, les raquettes des joueurs utilisées lors des parties sont contrôlées par une équipe de contrôleurs à l'aide de matériel spécifique adapté afin d'en tester la conformité notamment en matière de solvants organiques volatiles (cf article 3.2.4.2 des règles du jeu).

Les modalités de contrôle sont portées à la connaissance des organisateurs, joueurs, arbitres et juge-arbitres.

Le refus de se soumettre à un contrôle ou l'échec aux tests de solvants d'une raquette utilisée pour une partie peut entraîner des sanctions telles que la partie perdue ou l'exclusion du joueur pour la compétition.

Article 3 - Compétitions soumises à des contrôles

Des contrôles officiels peuvent être organisés sur décision du Comité Directeur lors de n'importe quelle compétition officielle placée sous l'égide du Comité de l'Isère.

Les contrôles peuvent être annoncés ou inopinés.

La ligue pilote ces actions avec des contrôleurs en Isère. Les contrôleurs sont habilités par la FFTT et la Ligue.

Article 4 - Contrôleurs de raquette

Les contrôleurs de raquette sont des personnes habilitées par le Comité Directeur.

La ligue pilote ces actions avec des contrôleurs en Isère. Les contrôleurs sont habilités par la FFTT et la Ligue.

Article 5 - Contrôles pédagogiques

À la demande des clubs, des contrôles de raquette pédagogiques sans aucune sanction peuvent être organisés au cours des entraînements. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec le responsable du contrôle des raquettes à l'adresse du Comité (contact@ttisere.com).

Chapitre XII. Tournois

Titre I Préambule

Article 1 - Voici expliquée d'une façon simplifiée la démarche à suivre. Pour la procédure complète, contactez le Comité qui vous la transmettra par mail. Souvent le règlement est cause de retards, suivez scrupuleusement les obligations du paragraphe II ci-dessous.

Article 2 - N'envoyez pas un dossier incomplet.

Article 3 - C'est la ligue qui homologue les épreuves de niveau départemental.

Titre II Procédure d'homologation

Article 1 - Documents à fournir

Pour les épreuves sous la responsabilité de la ligue (tournois régionaux et départementaux), quatre documents sont à fournir. Il faut :

- Demande d'homologation.
- Attestation d'un juge arbitre.
- Chèque de dépôt de garantie.
- Règlement de l'épreuve.

Pour les épreuves de niveau national et international un chèque d'homologation doit être fourni en plus.

Toute épreuve dont le montant des récompenses atteint ou dépasse 3000 € doit être homologuée au minimum nationale (application de l'arrêté du 25 juin 2003 publié au JO n°162 du 16 juillet 2003).

Toute épreuve dont le montant des récompenses atteint ou dépasse 5000 € est de catégorie A.

Toute épreuve dont le montant atteint ou dépasse 3000 € et est inférieur à 5000 € est de catégorie B.

Article 2 - Ces documents doivent impérativement être transmis au Comité de l'Isère

Article 3 - Détail des documents

La demande d'homologation se réalise via « l'espace Mon Club »

Pour l'attestation du juge-arbitre, l'association organisatrice doit présenter une attestation écrite et signée d'un juge-arbitre s'engageant à officier pendant l'épreuve. Le nom, prénom, l'adresse et le numéro de licence doivent figurer sur le document. Ce juge arbitre doit être en activité, de niveau minimum JA3. Pour le niveau national, une épreuve de catégorie A le niveau JAN est requis, pour une catégorie B le niveau minimal de JA3 est requis. Si le Juge Arbitre n'est pas licencié au club, un juge-arbitre adjoint licencié au club doit être fournis par l'association.

Le chèque de dépôt de garantie et le chèque d'homologation doivent être d'un montant prévus dans le tableau ci-dessous :

CATEGORIE	HOMOLOGATION	DEPOT GARANTIE	DE Joueurs et joueuses autorisés
Internationale	FFTT – 500 €	170 €	Licenciés(es) FFTT + licenciés(es) à une fédération affiliée à l'ITTF
Nationale A et B	FFTT – 300 €	170 €	Licenciés(es) FFTT
Régionale	Ligue - gratuite	70 €	Licenciés Rhône Alpes
Départementale	Ligue - gratuite	40 €	Licenciés Comité du club organisateur.

Le dépôt de garantie, rédigé à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de tennis de table, n'est pas encaissé, il est retourné au club après l'épreuve. ATTENTION, un tournoi peut être homologué sans que ses résultats soient pris en compte pour les classements. La ligue peut prendre en charge la saisie

des résultats sous SPID. Ce service n'est pas gratuit : 0,30€ par joueur(euse) et par tableau pour les épreuves de niveau départemental et régional.

Le règlement fera foi en cas de litige et il devra impérativement comporter les éléments suivants (ATTENTION : L'affiche promotionnelle n'est pas le règlement) :

- Catégorie de l'épreuve (voir tableau),
- Numéro officiel d'homologation,
- Date et lieu (plan d'accès à la salle bienvenu),
- Les différents tableaux organisés,
- Les horaires de début de chaque tableau,
- Indication des joueurs autorisés à participer à chaque tableau,
- Modalité de participation des joueur(euse)s ou association qualifiés pour d'autres épreuves organisées sous l'égide de la FFTT ou de toute autre Fédération affinitaire le cas échéant,
- Modalités de participation des féminines le cas échéant clairement définies selon les règles en vigueur,
- Toute épreuve homologuée nationale ou internationale doit comprendre un tableau féminin,
- Mention des catégories d'âge le cas échéant (si des tableaux jeunes sont prévus),
- Mention d'interdiction : les poussins et les poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors,
- Prise en compte ou non des résultats pour les classements,
- Mention du montant total (toutes récompenses confondues) de la dotation de l'épreuve,
- Nom et coordonnées du juge arbitre principal qui officiera,
- Montants des engagements,
- Date de clôture des engagements,
- Coordonnées du responsable de l'organisation,
- Date, heure, et lieu du tirage au sort public,
- Dans le cas d'attribution d'un challenge son mode d'attribution doit être clairement défini.

COMITE DE L'ISERE DE TENNIS DE TABLE

COMMISSION JEUNES ET TECHNIQUE



PLAN DE PERFORMANCE 38 PLAN DE DEVELOPPEMENT 38 FORMATIONS TECHNIQUES

SAISON 2023-2024

Alain BOURDARIAT – Tél : 06 60 14 07 39 – e mail : alain.bourdariat@ttisere.com
Directeur Technique Départemental – Août 2023

PLAN DE DEVELOPPEMENT DEPARTEMENTAL (PDD)

DEVELOPPEMENT QUALITATIF COMPETITIONS

1 - MATCH'PING ROGER BROSSARD

	1 ^{er} TOUR	2 ^{ème} TOUR	3 ^{ème} TOUR	FINALE
DATES	19/11/23	21/01/24	17/03/24	02/06/24
HORAIRES	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-15h30
LIEUX				VARCES VIF
SUD ISERE 1	TTG LE TOUVET	TTG LE TOUVET	ECHIROLLES	
SUD ISERE 2	GBTT FROGES	GBTT FROGES	GBTT FROGES	
SUD ISERE 3	URIAGE	URIAGE	URIAGE	
CENTRE ISERE	CROSSEY	CROSSEY	CROSSEY	
NORD ISERE 1	VAULX MILIEU	LA VERPILLERE	VAULX MILIEU	
NORD ISERE 2	MORESTEL	MORESTEL	MORESTEL	

Cette compétition est ouverte :

- 1 - aux poussins, poussines avec licence compétition ou loisir ayant entre 500 et 599 points au 1^{er} juillet 2023.
 - 2 - aux benjamins, minimes, cadets filles et garçons avec licence compétition ou loisir **ayant 500 points maximum au 1^{er} juillet 2023**
- Cette compétition se déroule par secteur géographique le dimanche sous la forme d'une montée-descente de 9h à 12h . Le but étant de faire découvrir la compétition aux jeunes joueurs et de permettre aux jeunes débutants ou de faible niveau de pouvoir jouer plus afin de progresser, notamment les poussins qui ont peu de compétitions.
 - Les meilleurs de chaque secteur (Nord Isère1, Nord Isère 2, Sud Isère 1, Sud Isère 2, Sud Isère 3 et Centre Isère) seront récompensés à chaque tour.
 - La finale se déroule sous forme de poules et tableaux
Les 16 meilleurs joueurs par catégorie au prorata des 6 secteurs sont qualifiés.
La liste est préparée par le D.T.D

- Les inscriptions pour les 3 tours préliminaires se font en début de saison. Toutefois, il est possible d'inscrire de nouveaux joueurs au 2^e tour et 3^e tour. [Les inscriptions se font par SpidV2.](#)
- [Coût de l'inscription: 10,00€](#)

2– PREMIER PAS PONGISTE 8-11 ans et 4-7 ans

A – PREMIER PAS PONGISTE 8-11 ANS

Ce tournoi de découverte est ouvert aux enfants de moins de 11 ans scolarisés en primaire: CE2, CM1 et CM2

Les clubs, les écoles, les communes, les MJC, etc... Organisent des échelons locaux.

6 catégories:

CE2 filles et garçons - 2015

CM1 filles et garçons - 2014

CM2 filles et garçons – 2013



B – PREMIER PAS PONGISTE 4-7 ANS

Cette action s'adresse aux enfants nés après 2016.

L'objectif est de détecter de nouveaux jeunes nés après 2016 et développer leur nombre dans les clubs.

Pourquoi et comment recruter des 4-7 ans?

- Concurrencer les autres sports qui ont aussi des sections baby (baby gym, baby basket, ...)
- Commencer le ping à 5-6 ans permet aussi d'espérer atteindre le haut niveau et peut-être rivaliser avec les pays asiatiques, notamment les chinois.

Pour cela :

Le comité souhaite soutenir les actions des clubs destinées aux 4-7 ans. Cf aides ci-dessous.

Vous pouvez organiser une action locale : ping 4-7 ans en famille, à l'école, au club, cycle scolaire et périscolaire.

Contactez Alain Bourdariat 06 60 14 07 39 pour renseignements sur le kit baby ping, le guide et les formations.

AIDES PREMIER PAS PONGISTE

ORGANISATION D'UN ECHELON LOCAL AVEC PRISE DE LICENCES LOISIR



AIDES LIGUE AURA

- de 20 à 39 licences loisir : quote-part 1,10€ par licence offerte + 50€ d'aide
- de 40 à 59 licences loisir : quote-part 1,10€ par licence offerte + 100€ d'aide
- de 60 à 79 licences loisir : quote-part 1,10€ par licence offerte + 150€ d'aide
- de 80 à 99 licences loisir : quote-part 1,10€ par licence offerte + 200€ d'aide
- 100 licences loisir et plus : quote-part 1,10€ par licence offerte + 250€ d'aide

A partir de 80 licences loisir : présence sur place de Maxime CARLOMAGNO si la date est compatible.

Fournir la liste des nouveaux licenciés poussins, benjamins à l'issue du PPP local à m.carlomagno@laura-tt.fr (copie à alain.bourdariat@ttisere.com)



AIDES CD38

- Le comité de l'Isère double la quote-part de 1,10€ sur les licences loisir

Fournir la liste des nouveaux licenciés poussins, benjamins à l'issue du PPP local à alain.bourdariat@ttisere.com (copie à m.carlomagno@laura-tt.fr)

- Le comité de l'Isère saisit les licences événementielles de chaque PPP local **avec liste envoyée à Alain Bourdariat.**

- Opération raquettes: 10 raquettes neuves seront remises en lot à chaque organisateur d'un PPP local moyennant 3,00€ l'unité dans le but d'attirer des jeunes dans votre club. Le comité de l'Isère prend en charge 50% de la raquette dont le coût unitaire est de 6,00€.

AIDE FFTT

- La FFTT offre une table aux 3 meilleurs organisateurs de PPP locaux, licences des participants à saisir par espace mon club.

Cliquer sur le lien pour les autres renseignements:

[http://www.fft.com/site/medias/shares_files/reglement-ppp-2017-2018-2009.pdf?utm_source=sendinblue&utm_campaign=Premier Pas Pongiste Participez au challenge 20182019 !&utm_medium=email](http://www.fft.com/site/medias/shares_files/reglement-ppp-2017-2018-2009.pdf?utm_source=sendinblue&utm_campaign=Premier_Pas_Pongiste_Participez_au_challenge_20182019_!&utm_medium=email)

ANIMATIONS

1 - CYCLES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

A- CYCLES SCOLAIRES

a- La convention départementale signée avec la Direction Départementale de l'Education Nationale et l'USEP a été renouvelée en juillet 2023. Elle permet d'intervenir dans le temps scolaire auprès des CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Contacter directement les directeurs d'école, ils sont informés de cette convention.

b - Intervention directe du comité dans les écoles primaires. 8 cycles de 6 à 9 séances avec 27 classes sont programmés par le comité pour l'année scolaire 2023-2024.

2- ENCADREMENT DANS LES CLUBS

Le comité met à disposition Charly Baron, salarié, titulaire du BPJEPS TT et Théo LARDEREAU, salarié du comité, stagiaire BPJEPS TT.

Leurs missions seront d'aider à la structuration des clubs en encadrant des séances jeunes, adultes, compétiteurs, d'assurer des séances dans les écoles et auprès du public senior des associations communales.

Une convention sera mise en place avec les clubs volontaires et un planning sera établi par le DTD qui coordonnera le dossier.

Le comité facturera la prestation aux clubs utilisateurs. Le coût du déplacement sera lissé entre tous les demandeurs.

3 - PROFESSIONNALISATION

- La formation BPJEPS à Voiron débute en septembre, elle peut se faire en contrat d'apprentissage ou avec d'autres modes de financement .
- Aider les clubs à monter un dossier afin d'employer un éducateur sportif .
- Aider à trouver les candidats.

Tableau des Éducateurs Sportifs en activité (voir ci-joint):

DEVELOPPEMENT QUANTITATIF

1- PROMOTION DU TENNIS DE TABLE

1 – AUGMENTER LE NOMBRE DE FEMININES

a- Profiter des actions scolaires et périscolaires pour insister auprès des filles sur les bienfaits du tennis de table.

b- Améliorer nos formules de compétitions – Développer le nombre de joueuses au CF départemental . Regroupement des filles de Savoie, Haute Savoie et même de l’Ain et de la Drôme Ardèche. Placement par classement et non par catégorie.

c- Renouvellement du championnat départemental féminin par équipe de 2 sous forme de plateaux.

d- Concevoir les entraînements différemment : ne pas hésiter à faire l'échauffement avec une musique tonique et les étirements avec une musique relaxante.

e- Organiser des démonstrations pendant les actions scolaires et périscolaires avec des filles numérotées ou bien classées.

2 - ANIMATIONS PERISCOLAIRES

De nombreuses communes maintiennent des activités sportives dans le cadre des TAP. Certaines proposent des financements pour animer des séances auprès des enfants de primaire à partir de 15h30 chaque jour sauf le mercredi ou parfois sur une après-midi bloquée. Dans le cas où la commune finance, il ne faut pas hésiter à participer au dispositif pour attirer des jeunes dans votre club.

Le ping doit vraiment se positionner pour ne pas se laisser distancer par les autres sports. Si la commune ne finance pas, essayer de mettre en place 1 cycle de 6 à 8 séances pour attirer des jeunes dans votre club.

3 - CREATION DE CLUB

Le nombre de clubs affiliés, 41 reste stable.

Le département de l’Isère subventionne le comité en fonction de son nombre de club, or 40 est un pallier.

Le comité fait d’énormes efforts pour créer des clubs et maintenir certains en difficulté mais c’est très difficile.

Maintenir un maillage suffisant dans le département est pourtant essentiel.

Chaque Isérois qui souhaite s'inscrire dans un club affilié doit pouvoir le faire à moins de 10 km de son domicile. C'est une évidence, nous n'y parvenons pas...

Objectif: créer 1 nouveau club en 2023-2024 et ne pas en perdre.

Développer le championnat détente (ex Envelo'ping et loisir) – Solliciter des nouveaux clubs, des sections loisirs, des clubs loisirs, des vétérans .

Contacter les communes possédant l'activité tennis de table. Des visites pourront se faire si les mairies ou bénévoles le désirent pour finaliser un projet d'affiliation.

4 – AUTRES PUBLICS

A- SENIORS

Mettre en place des actions auprès des associations communales seniors.

Cycles, tournoi, découverte...

B- COLLEGIENS - UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)

- Participer à la réunion de la commission mixte départementale.
- Le comité participera à la formation jeunes officiels au cours de l'année scolaire 2023-2024

5 – STATISTIQUES LICENCIES

Objectif: 4000 licenciés
1400 licences compétition
1500 licences loisirs
1100 licences événementielles

Le coût de la licence loisir demeure bas ce qui rend favorable la licenciation **de tous les adhérents du club, cf statuts FFTT.**

Appuyons-nous sur les actions promotionnelles citées plus haut et sur les actions scolaires et périscolaires pour atteindre cet objectif.

La licence événementielle est un plus pour atteindre cet objectif.

2 axes prioritaires :

L'attraction de nouveaux licenciés MAIS AUSSI la fidélisation des joueurs arrivés dans les clubs lors des 2 saisons précédentes.

Aides sur 3 critères pour chaque club sur:

L'augmentation des licenciés

Le nombre des licenciés compétition poussins et benjamins

L'augmentation des féminines

Chaque point sera primé par le comité

PLAN DES FORMATIONS TECHNIQUES

ENTRAINEURS ET ANIMATEURS

1 -FORMATIONS COMITE DE L'ISERE communes avec SAVOIE et HAUTE SAVOIE

INITIATEUR DE CLUB

Samedi 30 septembre et 28 octobre 2023

Lieu: Moirans – Salle spécifique Lionel Terray

Formation ouverte à partir de Cadets 2^e année (2009) + juniors, seniors et vétérans.

Coût de la formation : 69,00€

Renseignements et inscriptions : Alain BOURDARIAT - e mail:
alain.bourdariat@ttisere.com

ANIMATEUR FEDERAL

Samedi 30 septembre, dimanche 1^{er} octobre 2023

Lieu: Moirans – Salle spécifique Lionel Terray – Rue de la Galifette

Samedi 28 octobre, dimanche 29 octobre 2023

Lieu: Chambéry – Gymnase coeur de Mérande – 6, rue docteur Desfrancois

Formation ouverte à partir de Cadets 2^e année (2009) + juniors, seniors et vétérans.

Coût de la formation : 139,00€

Renseignements et inscriptions : Alain BOURDARIAT - e mail:
alain.bourdariat@ttisere.com

FORMATION CONTINUE DES ENTRAINEURS

Chaque entraîneur peut intervenir sur les entraînements du pôle Isère, sur les stages, sur des actions scolaires, ... dans le cadre de sa formation continue

Renseignements : alain.bourdariat@ttisere.com

2- FORMATION LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES

ENTRAÎNEUR FEDERAL

Renseignements et inscriptions : Annie LEROY: e mail: a.leroy@laura-tt.fr

Samedi 24, dimanche 25 février 2024 - Lieu à définir

Samedi 30, dimanche 31 mars 2024 – Lieu à définir

Coût de la formation : 200,00€

- Examen : **samedi 18 mai 2024 - Lieu à définir** - Coût de l'examen 50€ à régler à la ligue

FORMATION PING 4-7 ANS

Formation continue des entraîneurs sur le thème du ping 4 – 7 ans.
Elle est organisée par la ligue Auvergne Rhône Alpes , dimanche 16 septembre 2023
à Ambérieu

[Renseignements : contact@laura-tt.fr](mailto:contact@laura-tt.fr)

3 – DIPLOME FFTT/MINISTERE JEUNESSE ET SPORTS

- **CQP - CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
MONITEUR DE TENNIS DE TABLE – Niveau 5**

En attente de la refonte du diplôme par la FFTT

Etre titulaire d'une attestation aux premiers secours (PSC1)
Etre âgé(e) de 18 ans
Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table datant de moins de 3 mois
Etre titulaire du « diplôme d'Entraîneur Fédéral ».

Joindre :

Une photocopie de l'attestation aux premiers secours.
Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table datant de moins de 3 mois.
Une photocopie du diplôme « Entraîneur Fédéral ».

4 – FORMATIONS MINISTERE JEUNESSE ET SPORTS

1er niveau: BPJEPS TENNIS DE TABLE

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive Tennis de Table
– Formation au CREPS AURA de Voiron – renseignements sur www.ttisere.com
Animateur – Niveau 4

2è niveau: DEJEPS TENNIS DE TABLE

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive: Tennis de Table
Entraîneur – Niveau 3

3è niveau: DESJEPS TENNIS DE TABLE

Le Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive: Tennis de Table = BEES 2°

Expert – Niveau 2

Renseignements: fftt.com

5 -VALIDATION DES DIPLOMES D'ENTRAINEUR (COMITE)

Les diplômes seront acquis par les entraîneurs stagiaires quand ils auront suivi la formation théorique plus une partie pratique sur le terrain comme cela se fait pour les diplômes de Juge-Arbitre.

Validation Animateur Fédéral à choisir parmi les actions suivantes - 2 journées ou 14h

Validation Initiateur de club à choisir parmi les actions suivantes - 1 journée ou 7h

- Stages départementaux, Stage interdépartemental poussins, Cycle scolaire, Entraînements du Pôle Isère ou du sport'ÉT38, Journée des petits

**Un choix sera proposé à chaque candidat avec plusieurs possibilités de dates.
La pratique est obligatoire pour obtenir son diplôme.**

PLAN DE PERFORMANCE DEPARTEMENTAL (PPD) COMPETITIONS

1 – MASTER U10 (moins de 10 ans – B1 au 1er juillet 2023)

Dimanche 16 décembre 2023 à Varcès

Horaires : 9h15 pour le pointage – Fin : 12h30 podium compris

- Le Mater U10 est ouvert aux poussins 1° et 2° et au benjamins 1° filles et garçons.
- Il est ouvert aux licences loisir et compétition
- La formule est celle des Match'ping mais dans un lieu unique.
- Le Master U10 est qualificatif pour le top AURA Poussins – B1 du 19/05/24 à (lieu à définir)
- Les podiums seront organisés dans les catégories suivantes :

filles nées en 2014

garçons nés en 2014

filles nées en 2015

garçons nés en 2015

filles nées en 2016 et après

garçons nés en 2016 et après

Le MASTER U10 se déroulera sur inscription des clubs dans SPID V2.

- une convocation sera adressée par e mail à tous les clubs. Podium à l'issue de la compétition.
- **Nombre de qualifiés pour le Top AURA:** Le Top Régional sera un Top 16 en garçons et en filles. A ce titre, le 1^{er} Isérois est sûr d'être qualifié dans chaque catégorie. Il peut y avoir une 2^{ème} place déterminée par la Ligue.

2 – AIDE A LA DETECTION

Une aide de 150€ sera versée directement aux clubs dont un jeune remportera le top régional AURA s'il accepte sa sélection aux intercomités 2024

3- INTERCOMITES

1- ENTRAINEMENT DE PREPARATION

- Il aura lieu le Mercredi 19 juin 2024 à Grenoble – Gymnase Europôle
- Objectif : rassembler la sélection Iséroise afin de préparer aux mieux les Intercomités en simple et surtout en double avec le soutien et la présence des capitaines.

- Une convocation sera envoyée à chaque joueur sélectionné.

2- INTERCOMITES

- Ils se dérouleront du 21 au 23 juin 2024 en région PACA.
- Ils concernent les poussins, benjamins et minimes des 15 comités des régions AURA, PACA et Corse + parfois des comités invités.
- Le DTD se réserve le droit de ne pas engager d'équipe dans une ou plusieurs catégories selon le niveau et l'investissement de nos joueurs.
- 2 joueurs sont sélectionnés par catégorie selon les critères suivants :
 - Points CF
 - Points Classements
 - Master U10
 - Top détection AURA
 - Investissement, sérieux, volume d'entraînement
 - Avis de la commission de sélection

L'équipe technique se réunit en avril ou mai pour faire la sélection. Le DTD a une voix prépondérante.

ENTRAINEMENTS

1 - STAGES DEPARTEMENTAUX ETE 2023

STAGE JUILLET	STAGE REPRISE AOUT
10 au 12 juillet 2023	28 août au 1 ^{er} septembre 2023
Le Grand Lemps	Saint Etienne de Crossey
Effectif – 30 joueurs	Effectif – 24 joueurs
Groupe détection + espoir (B2-M)	Groupe détection + espoir (B2-M)
Sur inscription + joueurs du pôle Isère	Joueurs Programme performance 38
	Liste DTD

2 - STAGES DEPARTEMENTAUX

STAGE TOUSSAINT	STAGE NOEL	STAGE HIVER	STAGE PRINTEMPS 1	STAGE PRINTEMPS 2
23 au 25 octobre 2023	3 au 5 janvier 2024	28, 29 février et 1 ^{er} mars 2024	18 au 20 avril 2024	22 au 24 avril 2024
Sassenage ?	Crossey ?	Sassenage ?	Voiron	Sassenage ?
Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Liste détection	Liste détection	Liste détection	10 poussins,	Liste détection

(Poussins-B1) Filles- garçons	(Poussins-B1) Filles- garçons	(Poussins-B1) Filles- garçons	Poussines, B1 Filles	(Poussins-B1) Filles- garçons
Liste groupe espoir (B2-M)	Liste groupe espoir (B2-M)	Liste groupe espoir (B2-M)	Liste DTD	Liste groupe espoir (B2-M)
Joueurs Programme Performance Isère	Joueurs Programme Performance Isère	Joueurs Programme Performance Isère	+ 1 entraîneur stagiaire	Joueurs Programme Performance Isère

Ces stages sont le moyen d'assurer le suivi du programme détection départemental et d'évaluer si certains jeunes joueurs peuvent intégrer le projet de performance fédéral (PPF) mis en place par la FFTT.

3- PROGRAMME PERFORMANCE DEPARTEMENTAL

3 axes :

A – Des entraînements individualisés pour quelques benjamin(e)s, minimes sélectionnés et qui participent aussi aux regroupements départementaux les mercredis après-midi.

B – Des regroupements dans 2 centres :

Moirans - Salle Spécifique Lionel Terray

Grenoble – Gymnase Europole, avenue Doyen Louis Weil

Les entraînements se dérouleront chaque mercredi en période scolaire :

- de 16h15 à 18h45 à Moirans

- de 14h30 à 17h à Grenoble

Ils viennent s'ajouter au volume hebdomadaire des joueurs.

Le DTD , l'entraîneur de club et les entraîneurs du PPD s'entretiendront régulièrement à propos du travail effectué ou à venir.

Points réguliers du DTD avec les entraîneurs du pôle.

Réunion ETD et rencontres sur les compétitions permettront de faire un bilan, d'adapter les contenus, voire d'intégrer d'autres jeunes intéressants.

Les entraîneurs seront Alain Bourdariat et Charly Baron,

C – Accompagnement pour une saison des jeunes issus du sport'ÉT38

Lundi à Moirans de 17h à 19h30 - Entraîneur : Charly BARON

Mardi à Crossey de 17h à 19h45 - Charly BARON + Alain BOURDARIAT (+ Matéo COATMEUR en relance)

Mercredi à Grenoble de 14h30 à 17h - Entraîneur : Charly BARON

Jeudi à Oyeu de 17h à 19h30 - Charly BARON

